

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY
Service PRODUCTION & DISTRIBUTION
D'EAU POTABLE

Maison de l'eau et de l'assainissement
PAE Monplaisir
64800 BENEJACQ

Rapport annuel sur le Prix
Et la Qualité du Service

EAU POTABLE

Exercice 2019_v21



Renouvellement du réseau d'eau potable à Beuste

(renouvellement d'un branchement d'eau avec une aspiratrice/excavatrice pendant les travaux de création du réseau d'assainissement et de pose de la Fibre)

En application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'Arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'Arrêté du 2 mai 2007 ([Version consolidée au 12 mars 2019](#))

ANNEE 2019

PRÉAMBULE

Le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable, est un rapport obligatoire.

« *Le président présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers* » (Conformément à l'Arrêté du 2 décembre 2013, modifiant l'Arrêté du 2 mai 2007, pris pour application de l'article L2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales)

A destination des usagers

Le rapport annuel est un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers des services d'eau et d'assainissement. Il doit pouvoir être librement consulté au bureau du service de l'eau et dans les mairies.

Elaboré par la collectivité responsable de l'organisation du service

Le président a la responsabilité de la rédaction et de la mise en forme du rapport ainsi que de sa communication.

Présenté avant le 30 septembre

Ce rapport doit être présenté dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit au plus tard le 30 septembre 2020.

En intercommunalité, le conseil municipal de chaque commune adhérent au SEAPaN est destinataire du rapport annuel adopté par l'établissement. Le maire présente au conseil municipal, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports qu'il aura reçus du SEAPAN, soit au plus tard le 31 décembre 2020.

Pour mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'utilisateur

Les articles D. 2224-1 à 4 du CGCT fixent la liste des indicateurs techniques (ressources, qualité, volume, etc.) et financiers (tarification, dettes, investissements, etc.) qui doivent au moins figurer dans le rapport. Les rapports peuvent être complétés par tout indicateur jugé utile. Ils peuvent également être agrémentés de plans, de croquis ou de photos. Si les compétences de la collectivité ou la localisation des ressources évoluent peu d'une année sur l'autre, seuls les indicateurs relatifs au prix et à la qualité de service ainsi que des travaux devront être actualisés.

SOMMAIRE

I. GENERALITES	1
II. PRESENTATION DU SERVICE	3
1 - Organisation	3
2 - Personnel dédié au service de l'eau potable	3
3 - Fonctionnement.....	3
III. INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SYSTEME.....	5
1 - Linéaire des réseaux	5
2 - Ouvrages.....	6
3 - Ressources en eau	7
1.1. Volumes achetés aux collectivités adhérentes.....	7
1.2. Volumes produits.....	8
1.3. Total des volumes d'eau potable sur l'année	9
4 - Volumes mis en distribution et vendus (période de relève)	9
5 - Rendements	11
6 - Nombre d'abonnés	14
7 - Etudes de nouveaux branchements ou d'interventions	18
1.1. Réception des demandes de branchements ou d'intervention AEP/EU :	18
1.2. Ratio demandes reçues/devis émis/Dossiers suivis :	18
8 - Etudes Grands Projets /Marchés de travaux AEP	22
9 - Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable en 2019.....	23
IV. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	24
1 - Réseau de distribution.....	24
1.1. Rendement du réseau de distribution.....	24
1.2. Indice linéaire des volumes non comptés.....	25
1.3. Indice linéaire de pertes en réseau	25
1.4. Indice de pertes par abonnés	26
1.5. Indice linéaire de consommation en réseau.....	26
1.6. Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	27
1.7. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	28
1.8. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable.....	30
2 - Qualité de l'eau	30
1.1. Unité de distribution : Plaine de Nay	30
1.2. Unité de distribution : Nay Ouest.....	31
1.3. Unité de distribution : Bordes-Angaïs.....	31
1.4. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau :	31
3 - Consommation énergétique	32
4 - Les produits de traitement.....	32
V. INDICATEURS FINANCIERS.....	33
1 - Fixation des tarifs en vigueur pour l'année 2019	33
2 - Prix du service de l'eau potable	33
3 - Le prix de l'eau	35
1.1. Evolution du tarif de l'eau	35
1.2. Composantes de la facture d'un usager de 120 m ³	35
4 - Budget du Service 2019	37
5 - Encours de la dette et montants des annuités de remboursement	38
6 - Montant des amortissements réalisés par la collectivité	38
7 - Impayés et Admissions en non-valeur ou Créances éteintes	38

8 - Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité 38

VI. BILAN RELATION CLIENTELE 40

1 - Bilan des demandes de dégrèvement et des volumes dégrévés : 41

2 - Bilan sur les modalités de paiement (mensu et prvt) et les trimestrialisés 41

VII. MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR AMELIORER LE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME D'EAU. 42

1 - Travaux 2018 42

2 - Amélioration du fonctionnement & entretien du réseau et des ouvrages 42

VIII. SYNTHESE 43

IX. OBJECTIFS DU SERVICE POUR L'ANNEE 2019..... 44

1 - Travaux et contrôles 44

2 - Études et prospectives 44

3 - Fonctionnement du service 44

X. ANNEXES 46

1 - Annexe 1 : Lettre d'information aux abonnés..... 47

2 - Annexe 2 : Rendement de réseau par tournée de relève 49

3 - Annexe 3 : Répartition des interruptions d'eau non programmées par commune..... 50

4 - Annexe 4 : Synthèses de la qualité de l'eau distribuée 51

5 - Annexe 5 : facture de 120 m³..... 55

6 - Annexe 6 : Détail des interventions en astreinte 57

7 - Annexe 7 : Travaux réalisés pendant l'exercice..... 58

8 - Annexe 8 : Détail des interventions effectuées sur les ouvrages 59

9 - Annexe 9 : Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne 61

I. GENERALITES

Depuis le 1er Janvier 2018, la Communauté de communes du Pays de Nay a délibéré pour la prise de compétence en termes d'assainissement collectif des eaux usées et d'eau potable (production et distribution), du pluvial en zones urbaines et agglomérées.

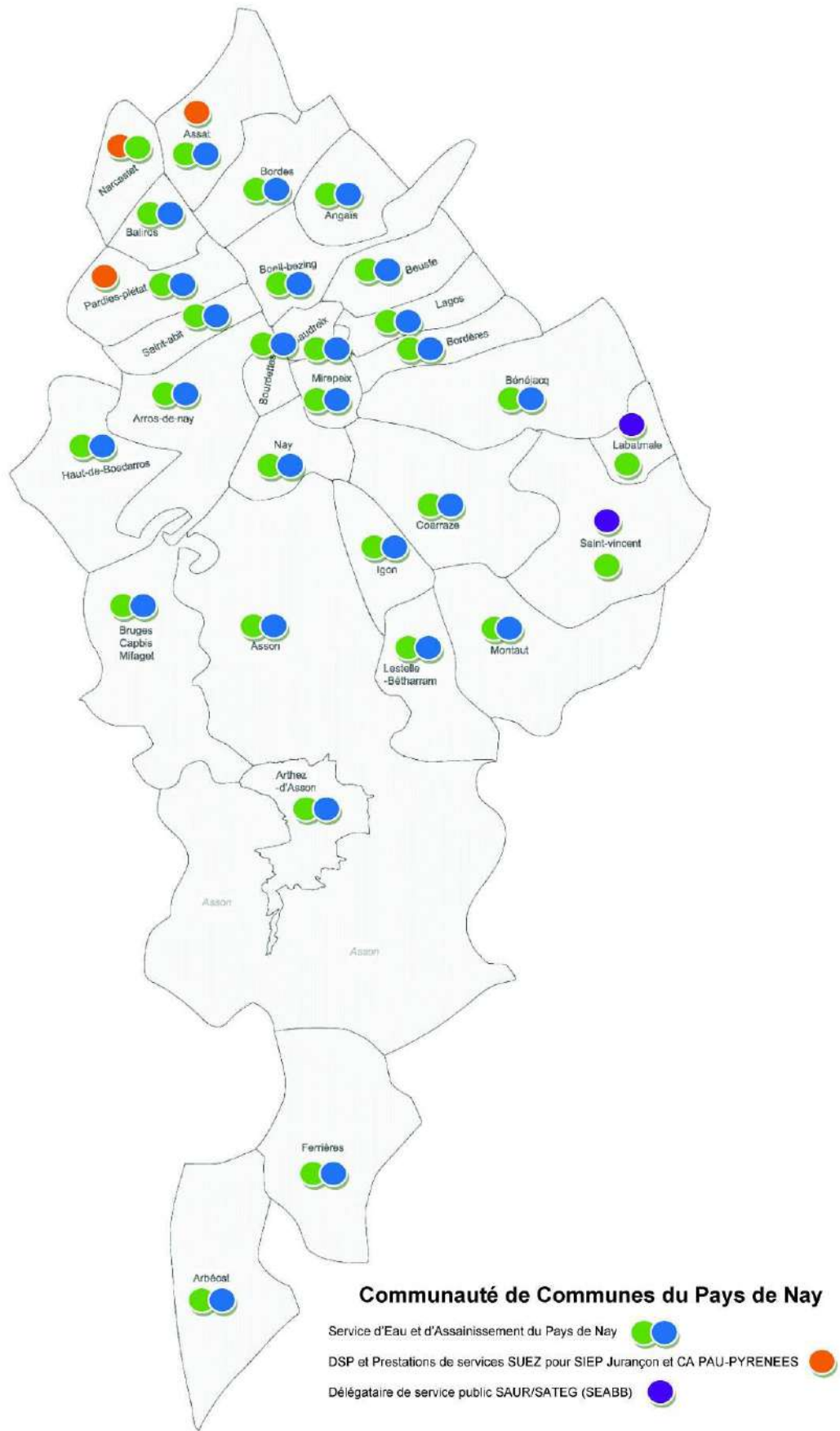
Elle a donc récupéré la compétence assainissement collectif sur les 29 communes adhérentes et a repris la suite de la gestion des ouvrages du Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Pays de Nay (SEAPaN) qui était déjà une structure intercommunale créée le 1er Janvier 2014. Ce Syndicat était issu de la fusion du Syndicat d'Assainissement du Pays de Nay (SAPaN) et du Syndicat d'Eau Potable du Pays de Nay (SEPPaN lui-même issu des fusions des SIAEP Plaine de Nay et Nay Ouest en 2012).

Le siège se situe à la maison de l'eau et de l'assainissement, créée au 1er janvier 2014, dans la zone PAE Monplaisir à Bénéjacq.

Le service public d'eau potable (production et distribution) de la Communauté de communes du Pays de Nay exerce donc ses activités sur les 26 communes du territoire (ne sont pas desservies : Narcastet, Saint Vincent et Labatmale).

Assat, Pardies-Piétat sont desservies également par le SMEP de Jurançon et leur délégataire de service public est SUEZ.

Comme illustré sur la carte page suivante, les compétences EU/AEP sont assez diverses sur le territoire, des communes sont gérées par d'autres collectivités en matière d'eau et avec des prestations pour certaines pour l'assainissement collectif.



Périmètre Intercommunal – Assainissement Collectif et Eau Potable – 1er janvier 2018

II. PRESENTATION DU SERVICE

1 - Organisation

Le personnel du service est composé d'agents mutualisés et du service assainissement. Il comprend :

- 1 directeur (ingénieur principal) en charge du suivi du service, des études, suivi des travaux et du budget...
- 2 techniciens principaux
- 1 rédacteur (obtention du concours en janvier 2020)
- 2 agents de maîtrise
- 3 techniciens
- 7 adjoints techniques
- 3 adjoints administratifs (agent administratif, comptable, gestion clientèle)

2 - Personnel dédié au service de l'eau potable

- 1 directeur (ingénieur principal) en charge du pilotage du service
- 1 technicien, responsable de l'exploitation
- 2 techniciens, responsables des travaux AEP
- 1 agent de maîtrise
- 1 rédacteur
- 3 adjoints administratifs (GRC, coordination tournées et relèves, facturation, comptabilité)
- 3 adjoints techniques (clientèle et travaux)

→ Au total **9.8 ETP** sont dédiés au service de l'eau potable (2.95 ETP pour l'administratif et 6.85 pour le technique).

3 - Fonctionnement

Le Service eau et assainissement de la CCPN est organisé avec des « **unités opérationnelles** » exerçant des missions de service public bien spécifiques rattachées aux budgets annexe dédiés :

- **La direction**, qui gère le service, mesure les enjeux et déploie les moyens humains, financiers et matériels pour mener à bien les missions de service public,
- **Le service administratif et financier** (et la Gestion Relation Clientèle : GRC),
- **Le bureau d'études** (DICT plans, SIG, études hydrauliques, branchements des particuliers, suivi des grands projets de réseaux et de postes de relevage, appui avec Moe externe pour les STEP),
- **L'unité Assainissement collectif eaux usées** avec un budget annexe : entretien des réseaux et exploitation des stations d'épuration. Unité importante comprenant aussi :
- **L'unité SPANC**,
- **L'unité Police de branchements**, (*diag à la caméra, urbanisme, contrôles de conformité et police de branchements,...*).
- **L'unité Exploitation eau potable** avec un budget annexe : gestion des réseaux d'adduction et distribution, et exploitation de la production (sources et forage) et des réservoirs, compteurs, déplacement de branchements et contrôles de tous ces ouvrages.
- **L'unité Pluvial/Gémapi** : depuis le 1^{er} janvier 2018 avec 2 budgets annexes :
 - Gestion du fonctionnement et des investissements sur les ouvrages pluviaux en zones urbaines agglomérées en relation avec les zones urbanisées ou urbanisables (pas la compétence voirie),
 - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, en partenariat avec le Syndicat Mixte du Gave de Pau.
 - L'aménagement des bassins versants
 - L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau
 - La défense contre les inondations
 - La protection et la restauration des zones humides

D'une manière générale, pour les deux compétences précitées, le service est compétent pour :

- Initier, financer et mener toutes les études de toutes natures (techniques, administratives, financières, etc...) nécessaires au bon exercice de ces compétences : études préalables, de définition, de programmation, d'évaluation, etc,
- Choisir le mode de gestion du service, engager toutes les démarches associées et se doter de l'ensemble des moyens nécessaires ;
- Assurer l'exploitation (production et distribution), le maintien en bon état de fonctionnement et le développement nécessaire des ouvrages mis à sa disposition par les communes membres, assurer l'exploitation de la collecte et le traitement des eaux usées ;

- Assurer le financement et la maîtrise d'ouvrage de tous travaux en rapport avec ses compétences, notamment de renouvellement, d'amélioration, d'extension ou de premier établissement sur ses propres ouvrages et ceux mis à disposition.

Le service est également compétent pour assurer des prestations de service en se rattachant à son objet pour ses membres ou pour des personnes publiques extérieures, selon les règles en vigueur.

Il peut également être coordonnateur de commandes publiques.

Il peut en outre assurer dans son domaine de compétences, la maîtrise d'œuvre pour le compte d'une collectivité, d'un organisme ou d'un particulier ainsi que diverses études.

Le service eau potable est exploité en régie directe depuis le 1^{er} Janvier 2016.

- Gestion du service :**
- Application du règlement de service,
 - Surveillance et entretien des installations,
 - Relève des compteurs.

- Gestion des abonnés :**
- Accueil des usagers,
 - Facturation,
 - Traitement des doléances clients.

- Mise en service :**
- Des branchements.

- Entretien :**
- De la voirie,
 - De l'ensemble des ouvrages,
 - Des branchements,
 - Des captages,
 - Des clôtures,
 - Des compteurs,
 - Des équipements électromécaniques,
 - Des ouvrages de traitement.

- Renouvellement :**
- Des branchements < 10 ml,
 - Des branchements > 10 ml,
 - Des canalisations < 6 m,
 - Des clôtures,
 - Des compteurs,
 - Des équipements électromécaniques,
 - Des ouvrages de traitement.

- Entretien :**
- Des canalisations,
 - Des captages,
 - Du génie civil.

- Renouvellement :**
- Des branchements plomb,
 - De la voirie,
 - Des canalisations,
 - Des captages,
 - Des forages,
 - Du génie civil.

En Annexe 1 du présent rapport est jointe la lettre d'information transmise aux abonnés en 2019.

III. INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SYSTEME

1 - Linéaire des réseaux

Le linéaire du SEAPAN (ex-syndicat) du réseau, hors branchements, est de 563.66 km (source 2019-sig). Ce linéaire se décompose comme suit :

Matériaux	Linéaire (Km)	Répartition (%)
Amiante Ciment	114.33	20%
Acier	10.71	2%
Fonte	60.31	11%
PE et PEHD	8.41	1%
PVC	363.35	64%
Inconnu	6.55	1%
TOTAL	563.66	100%

Pour rappel, le linéaire de conduite en Amiante Ciment en 2012 : 152.65 Km et Acier : 22.1 Km

La répartition par diamètre est la suivante :

Diamètre	Linéaire (Km)	Répartition (%)
Entre 18 et 60 mm	217.93	39%
Entre 63 et 90 mm	114.62	20%
Entre 100 et 150 mm	159.64	28%
Entre 160 et 200 mm	56.51	10%
Entre 225 et 400 mm	5.10	1%
Inconnu	9.85	2%
TOTAL	563.66	100%

Enfin, la répartition du linéaire de réseau par date de pose est la suivante :

Secteur	AC	ACIER	FONTE	PEHD	PVC	Inconnu	Longueur (ml)	(%)
< 1950	1 941,60	9 706,20	40 469,2	52,50	2 852,10	5 250,20	60 271,80	11%
1950-1959	109 511,80	210,00	339,10	0,00	1 472,50	0,00	111 533,40	20%
1960-1969	1 695,80	219,20	34,20	0,00	272 171,80	0,00	274 131,10	49%
1970-1979	0,00	0,00	0,00	234,60	121,50	0,00	356,10	0%
1980-1989	0,00	0,00	0,00	0,00	607,10	0,00	607,10	0%
1990-1999	0,00	0,00	0,00	37,10	850,10	0,00	887,30	0%
1999-2009	0,00	449,80	5 108,30	2 441,90	33 663,60	251,00	42 010,60	7%
> 2009	0,00	209,00	13 727,40	4 863,10	48 560,50	0,00	68 410,20	12%
Non renseigné	95,00	143,50	627,40	577,50	2 620,50	960,00	5 023,50	1%
TOTAL	114 331,70	10 708,60	60 305,80	8 412,10	363 347,70	6 461,60	563.659	100%

Remarque :

- 80% du linéaire total actuel a été posé avant 1970.

-12% du linéaire total posé après 2009 correspond en majorité à du renouvellement (38.32 Km d'amiante et 11.40 Km d'acier ont été renouvelés depuis 2011)

Le linéaire est estimé sur la commune d'ARBEOST à 8 km, sur la commune de FERRIERES à 4.75 km et pour la commune de LESTELLE-BETHARRAM le SDAEP d'avril 2002 indique 9.5 km.

2 - Ouvrages

On dénombre 30 réservoirs d'un volume total de 7 405 m³ et 2 réservoirs partiteurs d'un volume total de 50 m³, sur le territoire de la CCPN, ceux-ci sont listés dans le tableau ci-dessous :

Communes	Nombre de réservoirs	Désignation	Volumes (m ³)	Télé-surveillance
ANGAIS	1	Réservoir Angais	500	OUI
ARBEOST	8	Réservoir Hougarou	60	NON
		Réservoir Curebère 5m ³	5	NON
		Réservoir Col de la Serre	60	NON
		Réservoir Curtous	30	NON
		Réservoir Bargayou	30	NON
		Réservoir Lascoutes	15	NON
		Réservoir Casterot	60	NON
		Réservoir Magobert	60	NON
ARROS-de-NAY	1	Réservoir Arros-de-Nay	250 (2*250 mais une abandonnée)	OUI
ARTHEZ d'Asson	1 + 1 partiteur	Réservoir Arthez d'Asson	150	OUI
		Réservoir partiteur Arthez d'Asson	25	OUI
ASSAT				
ASSON	3	Réservoir Asson Saramayou	500 (2*250) ¹	OUI
		Réservoir Sarramayou Mutualisé	1 000 (3 000)	OUI
		Réservoir Asson Capbern	500 (2*250) ¹	OUI
BALIROS	0	Réservoir Baliros	Abandonné	NON
BAUDREIX				
BENEJACQ	1	Réservoir Bénéjacq Labacoue	150	OUI
BEUSTE				
BOEIL-BEZING				
BORDERES				
BORDES				
BOURDETTES				
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	2	Réservoir Habarneau	Abandonné 150	-
		Réservoir Horgues	150	OUI
		Réservoir Capbis	Abandonné 60	-
		Réservoir Mifaget	60	OUI
COARRAZE	3	Réservoir Coarraze Labatmale	150	OUI
		Réservoir Coarraze Bas Service	1 000 (2*500) ¹	OUI
		Réservoir Coarraze Haut Service	600	OUI
FERRIERES	2	Réservoir Ferrières	60	NON
		Réservoir Spandelles	35	NON
HAUT-de-BOSDARROS	2	Réservoir Haut-de-Bosdarros	150	OUI
		Réservoir Coumes	150	OUI
IGON				
LAGOS				
LESTELLE-BETHARRAM	4	Réservoir Lestelle village	200	OUI
		Réservoir Lestelle Bétharram 1	150	OUI
		Réservoir Lestelle-Bétharram 2	300 (2*150) ¹	OUI
		Réservoir Hameau (brise charge)	20	NON
MIREPEIX				
MONTAUT	2	Réservoir Montaut Sarusse	60	OUI
		Réservoir Montaut Sargaillouse	150	OUI
NAY	1 + 1 partiteur	Réservoir Nay	500 (2*500 mais une abandonnée) ¹	OUI
			25	OUI
		Réservoir partiteur Nay		
PARDIES-PIETAT				
SAINT-ABIT				
TOTAL	31 + 2 partiteurs		6 755 m ³ + 50 m ³ partiteurs	

3 - Ressources en eau

1.1. Volumes achetés aux collectivités adhérentes

Dans le tableau ci-dessous sont présentés les volumes achetés sur l'année calendaire du 01/01/2019 au 31/12/2019 :

Achat à	Acheté en 2015 (m ³)	Acheté en 2016 (m ³)	Acheté en 2017 (m ³)	Acheté en 2018 (m ³)	Acheté en 2019 (m ³)
SMNEP	1 532 289	1 494 124	1 445 040	1 355 968	1 265 846

Dans le tableau ci-dessous figurent les volumes mensuels importés (en m3) du SMNEP :

	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019
Janvier	130 686	126 360	131 876	110 583	117 567
Février	112 003	117 622	112 703	102 126	101 227
Mars	121 835	125 651	116 262	115 902	123 748
Avril	118 557	114 035	113 043	111 307	101 605
Mai	124 846	123 870	127 338	111 891	95 719
Juin	133 350	123 919	133 601	113 049	109 002
Juillet	141 850	132 234	131 260	122 676	119 848
Août	136 997	134 366	125 629	121 208	106 261
Septembre	126 651	126 464	112 541	118 428	100 848
Octobre	127 518	127 139	116 716	111 518	101 550
Novembre	125 627	115 881	112 326	108 508	91 884
Décembre	132 369	126 583	111 745	108 776	96 587
TOTAL	1 532 289	1 494 124	1 445 040	1 355 968	1 265 846
Évolution	-	-2,49%	-3,28%	-6.16%	-6.64%

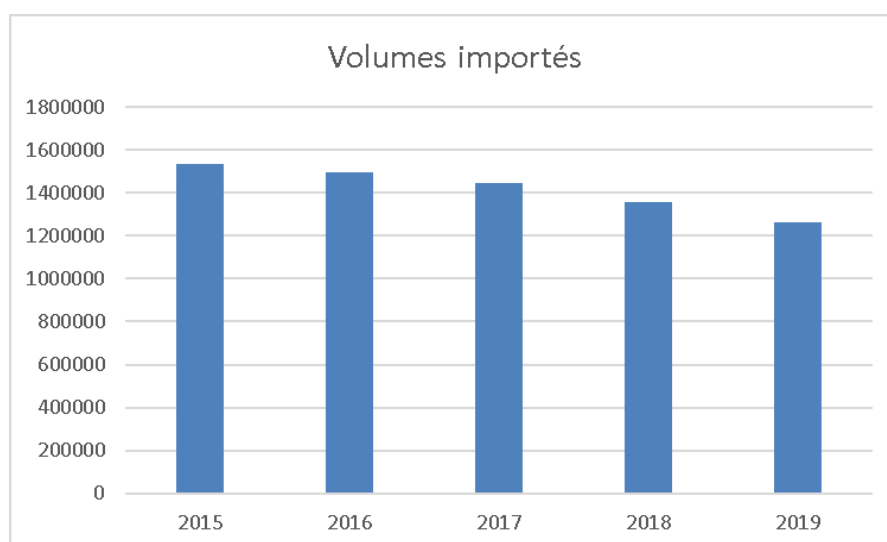


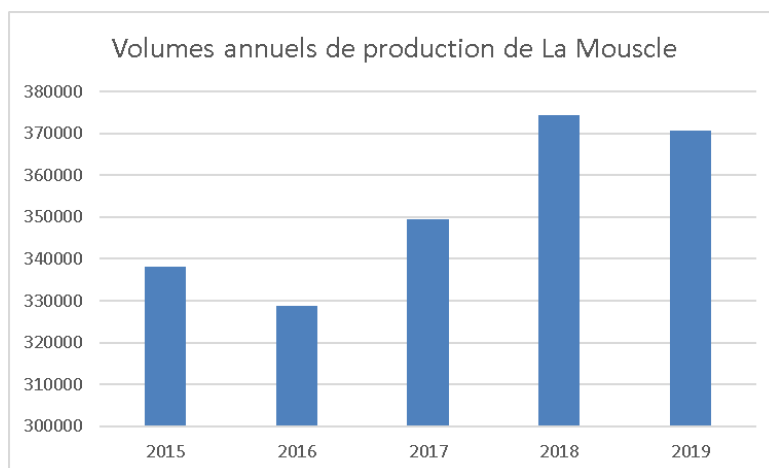
Illustration 1 : Bilan des volumes mensuels importés depuis 2015

1.2. Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production (m ³ /j) Arrêté	Production 2015 (m ³)	Production 2016 (m ³)	Production 2017 (m ³)	Production 2018 (m ³)	Production 2019 (m ³)
LA MOUSCLE MONTAUT	800	338 013	328 694	349 548	374 277	370 684
Prélèvement en nappe souterraine						
Puit du Gave	60 m3/h				63 747	210 874
LESTELLE-BETHARRAM						
Source MAGOBERT					1 938	2 150
ARBEOST						
Source BOURRINQUETS					372	355
ARBEOST						
Source CUREBERE					24 087	19 660
ARBEOST						
Source LASCOUTES					2 860	3 282
ARBEOST						
Source des BOURDAS	22 m3/j en moyenne 42 m3/j au maximum				17 284	19 306
FERRIERES	8000 m3/an					

Dans le tableau ci-dessous figurent les volumes mensuels produits (en m3) par la source Loustau – La Mouscle à Montaut :

	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019
Janvier	29 225	29 649	30 402	35 510	30 456
Février	30 675	29 354	29 295	32 876	30 748
Mars	32 596	32 080	32 622	32 969	29 525
Avril	26 481	30 001	31 423	33 224	30 579
Mai	31 385	29 040	29 112	34 181	32 071
Juin	29 057	26 435	26 665	34 955	29 944
Juillet	27 314	26 097	26 914	31 716	29 051
Août	26 629	25 338	26 364	28 967	29 554
Septembre	25 304	23 860	27 805	25 209	26 160
Octobre	26 375	23 665	26 335	26 629	26 501
Novembre	25 318	27 519	29 488	26 351	38 644
Décembre	27 654	25 657	33 123	31 690	37451
TOTAL	338 013	328 694	349 548	374 277	370 684
Évolution	-	-2.76%	+6.34%	+7.07%	-0.01%



1.3. Total des volumes d'eau potable sur l'année

Total des ressources (m ³)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation 2019/2018
Ressources propres	310 127	338 013	328 694	349 548	484 565	626 311	29%
Importations	1 587 003	1 532 289	1 494 124	1 445 040	1 355 968	1 265 846	-6.64 %
TOTAL GÉNÉRAL	1 897 130	1 870 302	1 822 818	1 794 588	1 840 533	1 892 157	+2.8%

4 - Volumes mis en distribution et vendus (période de relève)

SEAPaN (période de relève) : les deux secteurs (Plaine de Nay et Nay Ouest)

Volumes (m ³)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation 2018/2019
Volumes produits	310 127	338 013	331 200	324 324	378 553	352 758	-6.81%
Volumes importés	1 587 003	1 532 289	1 507 650	1 407 364	1 367 957	1 415 112	3,45%
Volumes exportés	-	-	-	-	-	-	-
VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION	1 897 130	1 870 302	1 838 850	1 731 688	1 746 510	1 767 870	1,22%
Volumes vendus aux abonnés	1 382 158	1 308 470	1 318 544	1 237 385	1 281 222	1 300 080	1,47%
Volumes dégrévés aux abonnés				17 395	37 394	47 787	27,79%
VOLUMES TOTAL DISTRIBUES AUX ABONNES	1 382 158	1 308 470	1 318 544	1 254 780	1 318 616	1 347 867	2,22%

Plaine de Nay (du 01/10/2018 au 30/09/2019) :

Volumes (m ³)	2015	2016	2017	2018	2019	Variation 2018/2019
Volumes produits	338 013	331 200	324 324	378 553	352 758	-6.81%
Volumes importés	607 185	682 615	654 923	636 282	714 487	12%
Volumes exportés	-	41 320	89 531	79 264	88 382	+11.5%
VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION	945 198	972 495	889 716	929 367	978 863	+5.33%
Volumes vendus aux abonnés	716 237	735 515	681 093	717 514	768 985	+7.17%
Volumes dégrévés aux abonnés			14 991	26 165	37 904	+44.86%
VOLUMES TOTAL DISTRIBUES AUX ABONNES	716 237	735 515	696 084	743 679	768 985	+3.40%

Nay-Ouest (du 01/10/2018 au 30/09/2019) :

Volumes (m ³)	2015	2016	2017	2018	2019	Variation 2018/2019
Volumes produits	-	-	-	-	-	-
Volumes importés	925 104	132	752 441	737 879	717 462	-2.77%
Volumes exportés	23 710	48 223	95 279	79 264	71 545	-9.74%
VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION	901 934	866 355	847 720	817 143	789 007	-3.44%
Volumes vendus aux abonnés	562 933	583 029	556 292	563 708	578 882	+2.69%
Volumes dégrévés aux abonnés			2 404	11 228	9 883	-11.98%
VOLUMES TOTAL DISTRIBUES AUX ABONNES	562 933	583 029	558 696	574 936	588 765	+2.41%

Des volumes ont été exportés du secteur Plaine de Nay vers le secteur Nay Ouest en 2019.

L'écart entre les volumes mis en distribution et les volumes vendus aux abonnés correspond à la somme des volumes non comptés, à savoir :

- le volume de consommation sans comptage : volume estimé par l'exploitant, correspondant notamment au volume utilisé par les pompiers au niveau des bouches incendie;
- le volume de service : volume utilisé pour les vidanges, purges, lavages de réservoir..., ce volume de service est évalué par l'exploitant;
- les pertes.

La consommation moyenne par abonnement domestique est de 105m³ par an. Cette consommation moyenne annuelle prend en compte les volumes consommés par les petits et les gros consommateurs.

Si l'on considère uniquement la part des consommateurs qui peut être assimilée aux ménages des particuliers : en 2019, 11 235 abonnés ont consommé 714 354m³ soit 63.58m³ par abonné et par an. Cela représente donc 84.39% des abonnés (abonnés classiques).

En ce qui concerne les « gros consommateurs », ils représentent 12,32% des abonnés et consomment 48.10% du volume total vendu aux abonnés, soit 404 m³ par abonné et par an.

Le schéma ci-dessous décrit les performances du réseau pour l'année 2019 sur la période de relève.

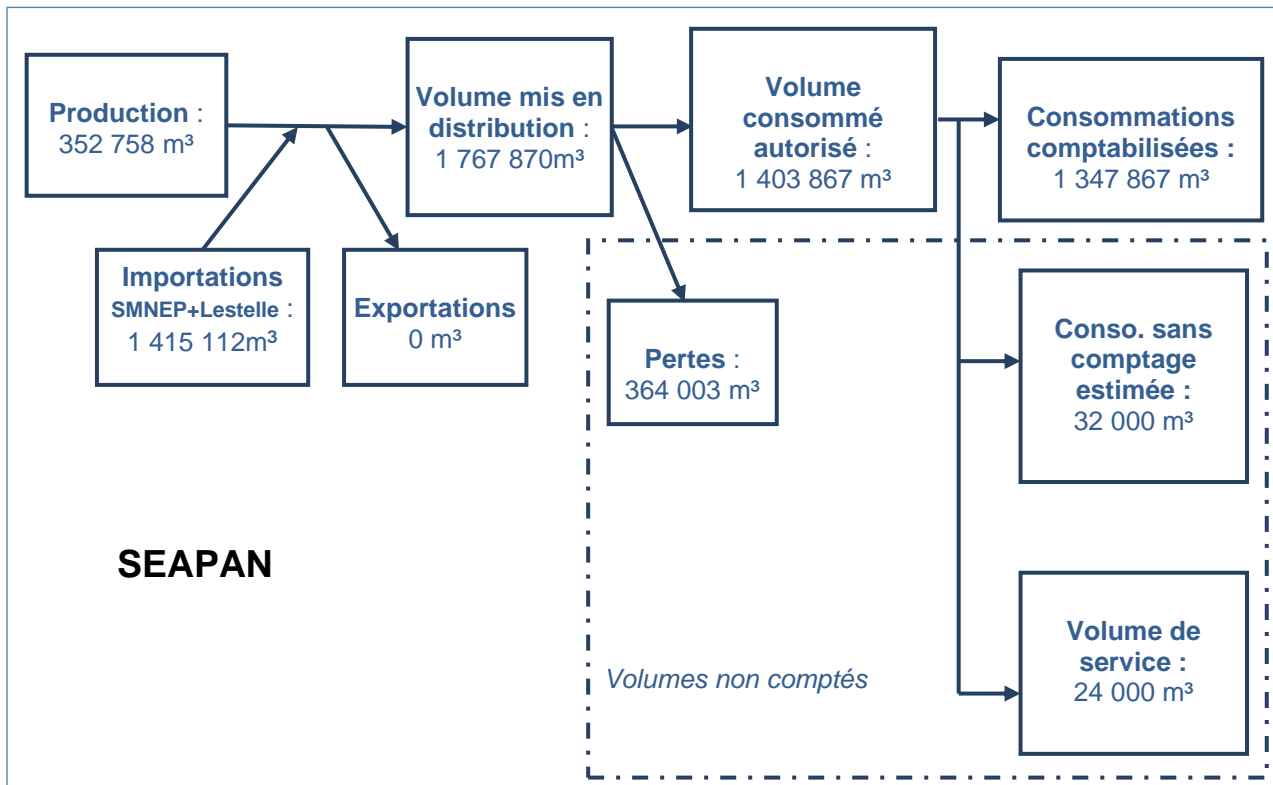


Illustration 2 : Performances du réseau d'eau potable du SEAPaN pour l'exercice 2019

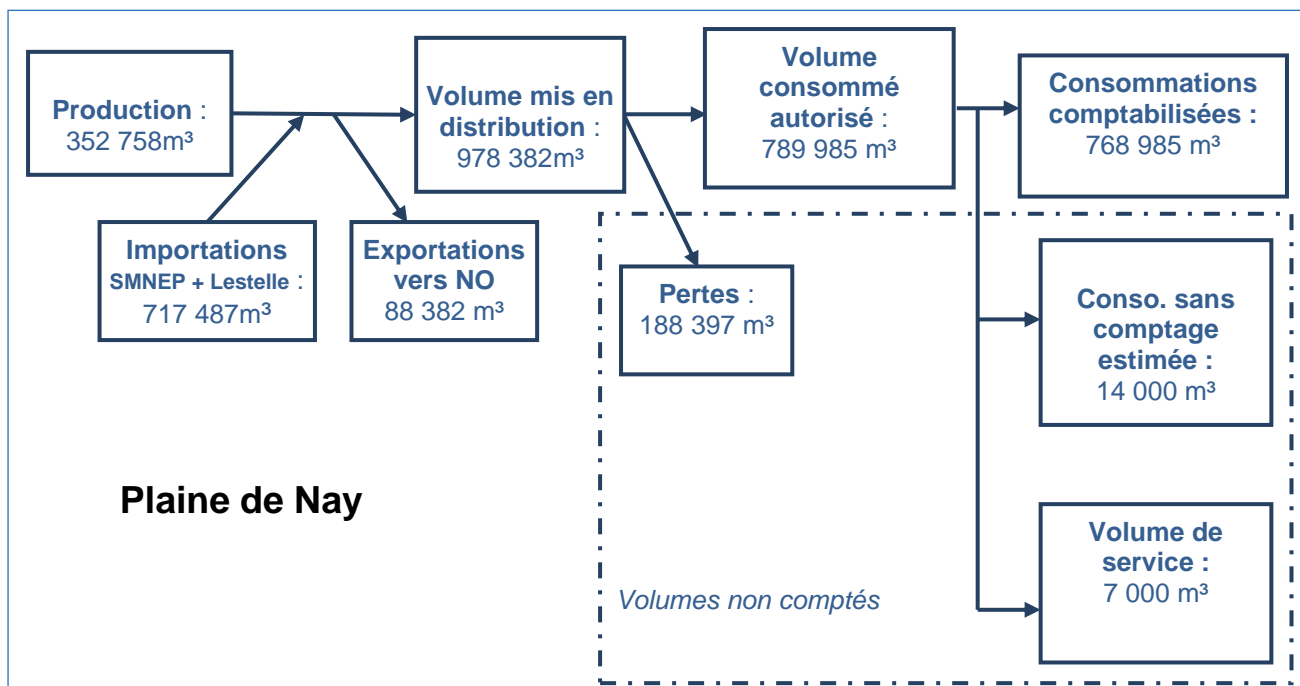


Illustration 3 : Performances du réseau d'eau potable de la Plaine de Nay pour l'exercice 2019

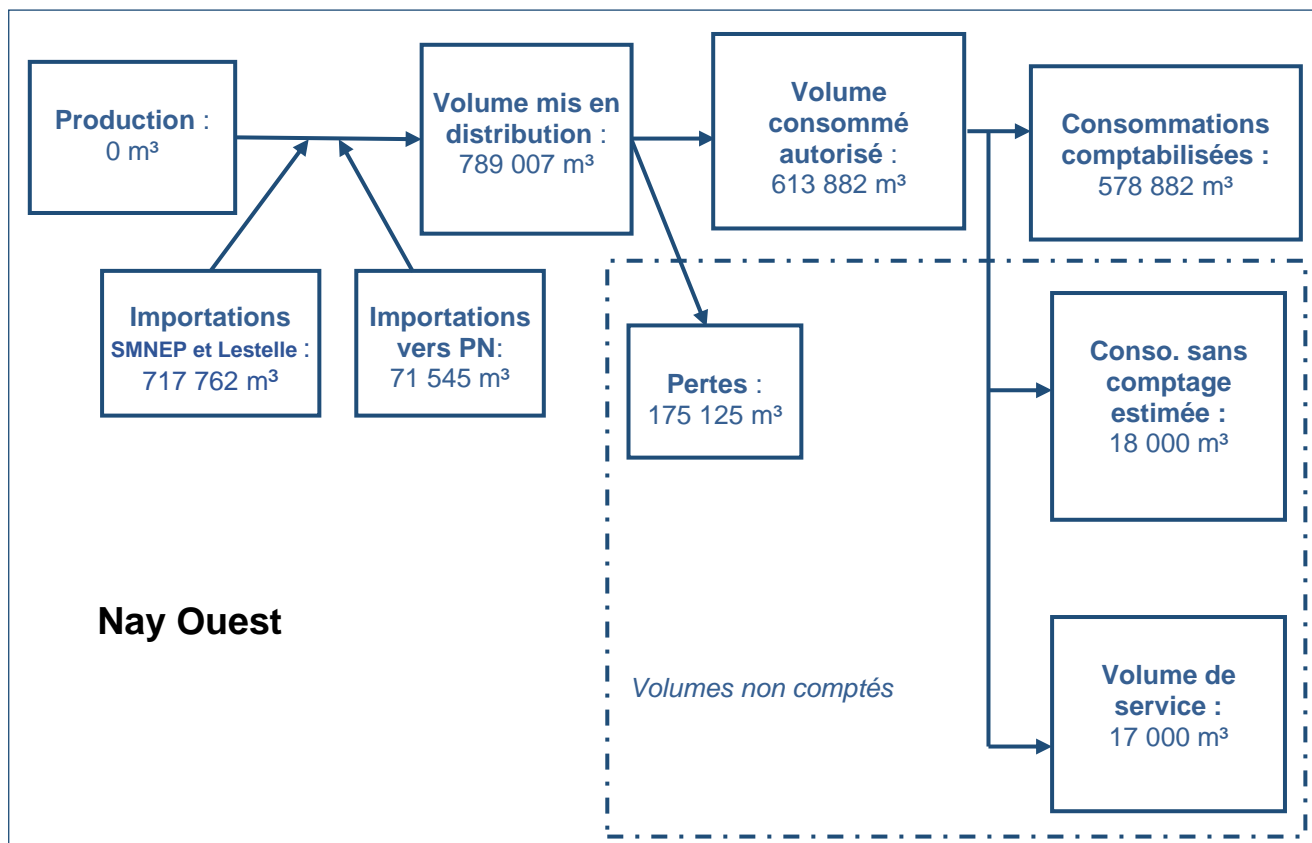


Illustration 4 : Performances du réseau d'eau potable de Nay Ouest pour l'exercice 2019

5 - Rendements

Rendement primaire = (Consommations comptabilisées / Volume mis en distribution) x 100

Rendement grenelle = (Volume consommé autorisé / Volume mis en distribution) x 100

Rendements 2019	Rendement primaire	Rendement grenelle
SEAPaN	76.24 %	79.41 %
Plaine de Nay	78.56 %	80.70 %
Nay Ouest	73.37 %	77.80 %

Graphiques d'évolution des rendements depuis 2008

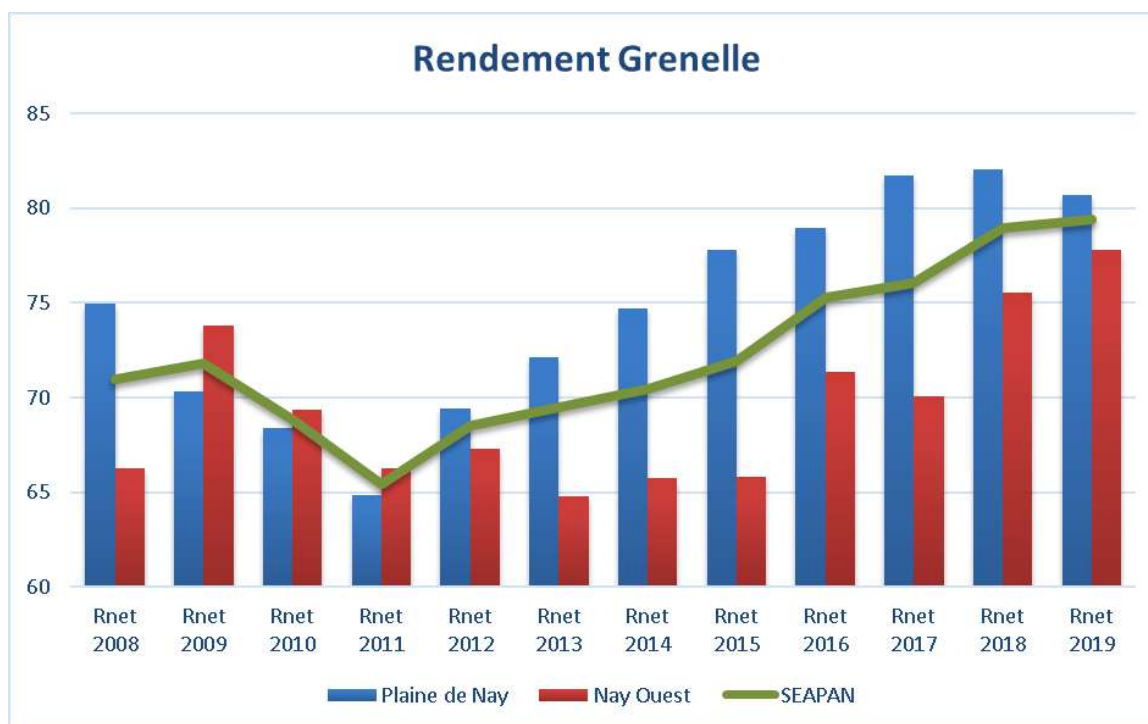


Illustration 5 : Evolution des rendements primaire et grenelle du SEAPaN depuis 2008

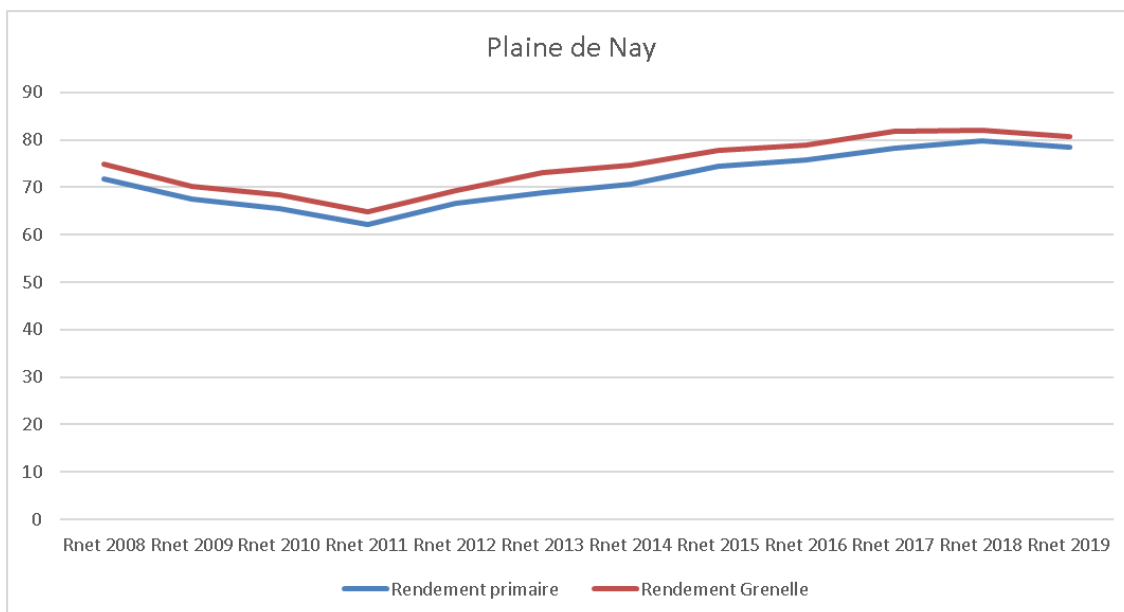


Illustration 6 : Evolution des rendements primaire et grenelle de la Plaine de Nay depuis 2008

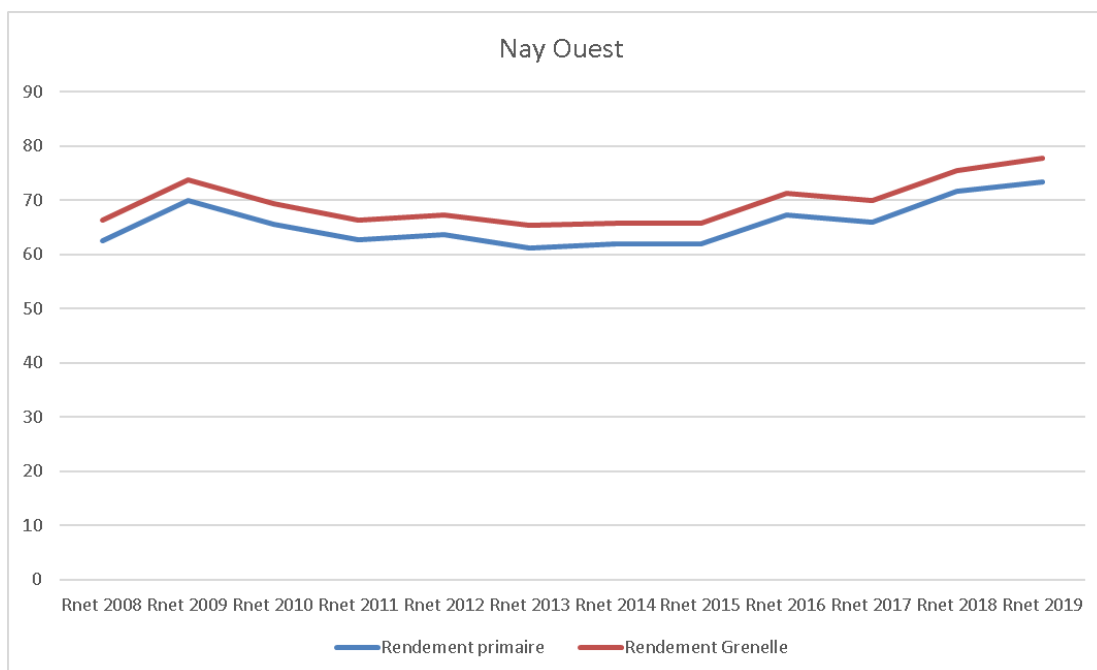


Illustration 7 : Evolution des rendements primaire et grenelle de Nay Ouest depuis 2008

Commentaire :

Le SEAPaN a nettement augmenté ses rendements depuis 2011, passant de 62,4% à 77.75% pour le rendement primaire et de 65,4% à 79.41% pour le rendement Grenelle en 8 ans.

L'augmentation des rendements pour la Plaine de Nay est rendu possible grace à la mise en place d'une régulation de pression, d'une sectorisation et d'un renouvellement. Le rendement a ainsi augmenté d'environ 20 % depuis 2011.Cependant, nous constatons une baisse sur Plaine de Nay entre 2018 et 2019 : -1.3%.

Pour le secteur de Nay Ouest une croissance régulière et significative depuis 2017 : +8%.

LESTELLE VILLAGE

CONSOMMATION

LESTELLE VILLAGE		
Commune	Nb point conso	Volume consommé 2019 m ³
Lestelle Village	338	29 729
TOTAL UDI Lestelle Village	338	29 729

MISE EN DISTRIBUTION

Volume distribué (m ³) - Secteur Lestelle Village	2019
Volume produit - Puits du Gave	210 874
Importation	0
Exportation - Secteur SEAPAN	166 275
Total distribué	44 599

RENDEMENT - 2019

Volume mis en distribution (m ³)	44 599
Volume consommé (m ³)	29 729
Rendement	67%

ARBEOST

CONSOMMATION

UDIs ARBEOST		
UDI	Nb point conso	Volume consommé 2019 m ³
UDI CASTEROT (Arbéost)	18	289
UDI CUREBERE (Arbéost)	47	3987
UDI LASCOUTES (Arbéost)	13	524
UDI MAGOBERT (Arbéost)	36	1157
TOTAL UDIs Arbéost	114	5 957

MISE EN DISTRIBUTION

Volume distribué (m ³) - Secteur Arbéost	2019
<i>Source Magobert</i>	2 150
<i>Source Bourinquets (Casterot)</i>	355
<i>Source de Curebère</i>	17 101
<i>Source de Lascoutes</i>	3 282
Volume produit	22 888
Importation	0
Exportation	0
Total distribué	22 888

RENDEMENT UDI Casterot - 2019

Volume mis en distribution (m ³)	355
Volume consommé (m ³)	289
Rendement	81%

RENDEMENT GLOBAL - 2019

Volume mis en distribution (m ³)	22 888
Volume consommé (m ³)	5 957
Rendement	26%

RENDEMENT UDI CUREBERE - 2019

Volume mis en distribution (m ³)	17 101
Volume consommé (m ³)	3 987
Rendement	23%

RENDEMENT UDI LASCOUTES - 2019

Volume mis en distribution (m ³)	3 282
Volume consommé (m ³)	524
Rendement	16%

RENDEMENT UDI MAGOBERT - 2019

Volume mis en distribution (m ³)	2 150
Volume consommé (m ³)	1 157
Rendement	54%

FERRIERES				
CONSOMMATION			MISE EN DISTRIBUTION	
FERRIERES			2019	
Secteur	Nb point conso	Volume consommé 2019 m3	Volume distribué (m ³) - Secteur Ferrières	19 306
Hougarou (Arbéost)	25	1 107	Volume produit - Source Hougarou (Bourdass)	0
Commune Ferrières	104	5 348	Importation	0
TOTAL UDI Ferrières	129	6 455	Exportation	0
			Total distribué	19 306
			RENDEMENT - 2019	
			Volume mis en distribution (m ³)	19 306
			Volume consommé (m ³)	6 455
			Rendement	33%

6 - Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du Code de l'Environnement.

Le tableau suivant indique les volumes d'eau consommés hors VEG (Ventes d'Eau en Gros) et le nombre d'abonnés par commune.

Les volumes consommés hors VEG correspondent aux volumes d'eau potable consommés par des clients du territoire de la CCPN. Ces volumes n'incluent pas les Ventes d'Eau en Gros ou volumes exportés.

En d'autres termes : volumes consommés hors VEG = volumes relevés + volumes estimés des clients.

Le SEAPaN n'exporte aucun volume d'eau potable, dans ce cas les volumes consommés hors VEG correspondent donc aux volumes réellement consommés par les abonnés.

Au 31 décembre 2019, le nombre d'abonnés actifs était de 12 476 pour l'ensemble des communes gérées par la régie eau potable. Le **nombre de branchements actifs, était de 12 916**.

A savoir qu'un branchement actif est un point de consommation équipé d'un compteur, mais sans contrat, d'où la différence entre le nombre d'abonnés et le nombre de branchements actifs.

Il y a donc 440 branchements sans contrats sur le territoire.

Communes	Abonnés 2016	Conso m ³ 2016	Abonnés 2017	Conso m ³ 2017	Abonnés 2018	Conso m ³ 2018	Abonnés 2019	Conso 2019	Conso moy/abonné (m ³ /abo)			
									2016	2017	2018	2019
ANGAIS	398	33 498	425	31 274	426	32 025	444	27 228	84	74	75	61
ARROS de NAY	374	51 262	403	48 070	399	48 855	409	31 558	137	119	122	77
ARTHEZ - D'ASSON	294	34 091	300	30 527	304	31 272	310	23 136	116	102	103	75
ASSAT	87	8 345	92	10 130	98	8 800	111	9 196	96	110	90	83
ASSON	881	145 418	935	147 556	938	152 429	948	166 652	165	158	162	176
BALIROs	190	16 575	210	15 949	207	17 924	203	17 904	87	76	87	89
BAUDREIX	259	27 267	281	26 738	278	31 432	300	20 226	105	89	113	67
BENEJACQ	935	98 061	995	94 821	1 020	102 482	1 027	115 251	105	96	100	112
BEUSTE	264	29 490	284	26 781	294	30 203	307	50 457	112	95	103	164
BOEIL-BEZING	548	44 532	601	45 956	604	46 181	611	39 284	81	76	76	64
BORDERES	293	28 714	303	25 980	312	26 899	324	36 725	98	85	86	113
BORDES	1 158	156 271	1 249	122 298	1 303	150 991	1 316	175 364	135	98	116	133
BOURDETTES	208	21 424	235	19 924	222	21 913	223	24 556	103	85	99	110
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	512	60 499	540	55 971	538	60 359	548	59 579	118	104	112	109
COARRAZE	1 086	122 619	1 176	105 170	1 187	112 044	1 158	118 387	113	89	94	102
HAUT-de-BOSDARROS	139	21 385	148	20 963	144	22 253	150	17 828	154	142	154	119
IGON	423	49 930	449	43 846	441	45 726	460	47 410	118	98	104	103
LAGOS	216	25 201	236	23 013	232	24 657	228	21 743	117	98	106	95
LESTELLE (Hameau)	101	19 381	107	18 684	103	20 592	106	20 811	192	175	200	196
MIREPEIX	632	58 792	683	50 362	688	50 383	685	51 457	93	74	73	75
MONTAUT	532	52 795	578	54 928	577	55 691	580	62 755	99	95	96	108
NAY	1 682	185 126	1 907	165 787	1 951	158 624	1 986	181 168	110	87	81	91
PARDIES-PIETAT	165	14 587	178	15 238	174	17 075	174	15 083	88	86	98	87
SAINT-ABIT	127	13 281	134	12 864	135	12 412	136	12 976	105	96	92	95
TOTAL	11 504	1 318 544	12 449	1 237 385	12 478	1 281 222	12 744	1 300 080	115	97	103	102
ARBEOST					132	4 329	124	4 893			33	39
FERRIERES					102	5 664	109	4 223			56	39
LESTELLE (Village)					317	25 213	336	26 308			79	78
*Sur 12 mois		1 318 544		1 275 911								
Sur la période de relève					12 927	1 316 428	13 313	1 335 504			102	100

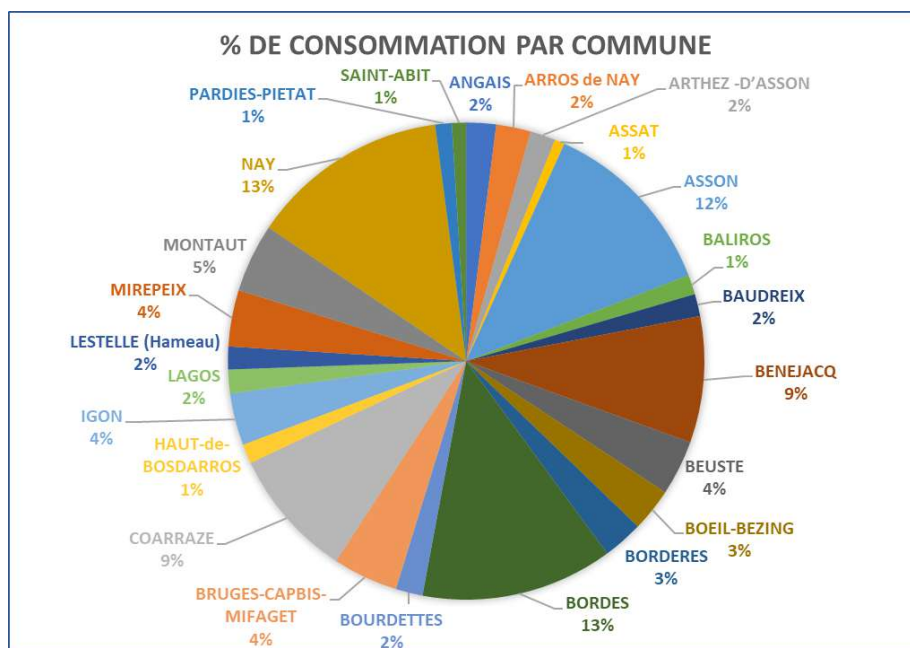


Illustration 8 : Diagramme indiquant le % de consommation par commune

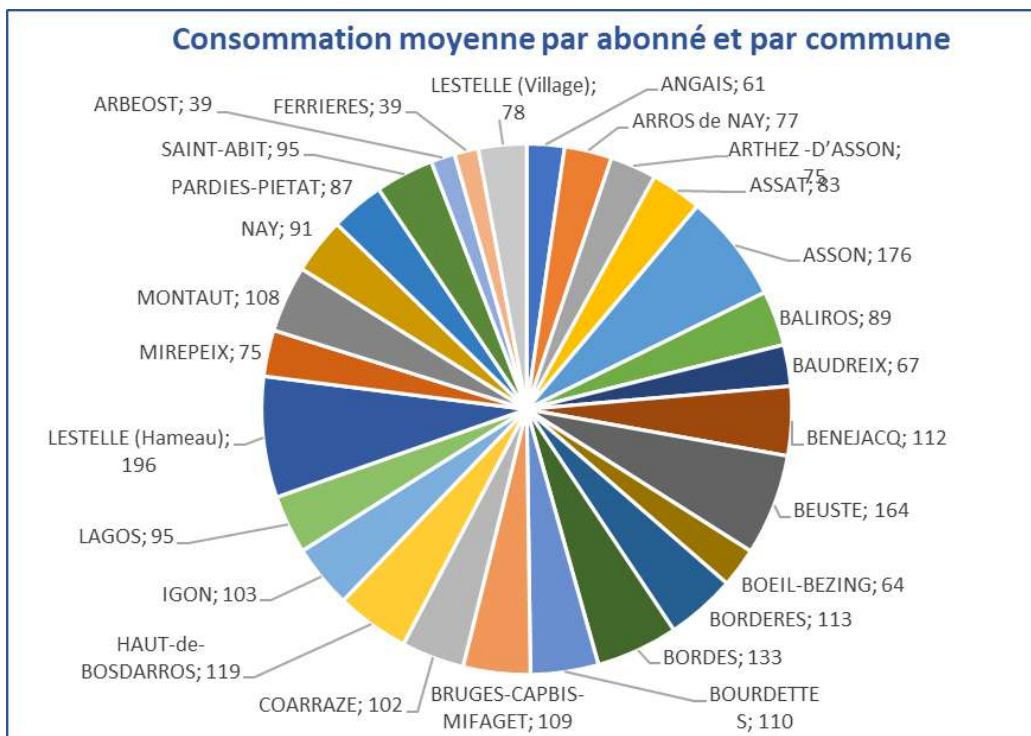


Illustration 9 : Diagramme indiquant le % d'abonnés par commune

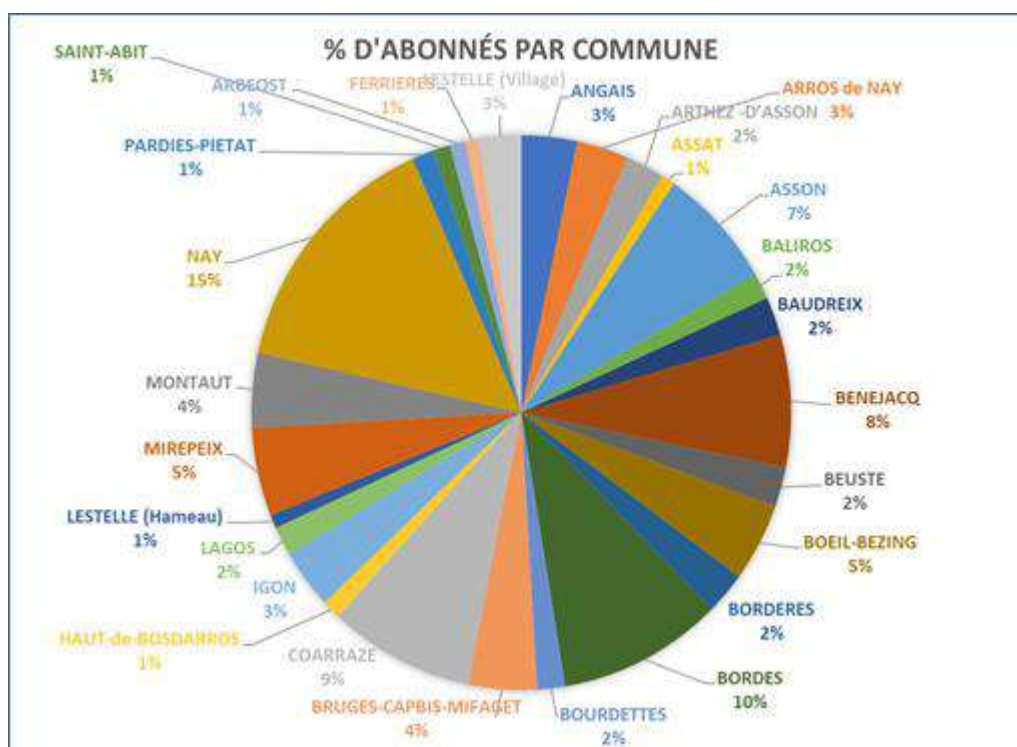


Illustration 10 : Consommation moyenne par abonné et par commune

Le tableau suivant dresse le bilan du spectre de consommation hors VEG par tranche de volume consommé par point de consommation.

SEAPAN	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2019%
0 ≤ brcht < 50 m3	3 647	3 332	3 674	3 807	4 136	4 606	4 544	35,29
Volume (m3)	77 558	68 438	75 439	91 481	99 059	106 123	105 076	7,63
50 ≤ brcht < 100	3 717	3 542	3 849	3 865	4 032	4 170	4 239	32,92
Volume (m3)	278 249	265 184	286 271	285 711	296 469	307 721	312 752	22,72
100 ≤ brcht < 150 m3	2 345	2 537	2 372	2 375	2 223	2 348	2 452	19,04
Volume (m3)	285 031	310 604	289 068	285 744	267 847	283 838	296 526	21,54
Total brcht < 150 m3	9 709	9 411	9 895	10 047	10 391	11 124	11 235	87,26
Volume (m3)	640 838	644 226	650 778	662 936	663 375	697 682	714 354	51,89
Conso/brcht < 150 m3	66	68,4	65,8	65,98	63,84	62,71	63,58	
Brcht ≥ 150 m3	1 609	1 995	1 636	1 669	1 447	1 580	1 640	12,74
Volume (m3)	634 228	738 011	657 933	615 785	587 806	648 212	662 260	48,11
Conso/brcht ≥ 150 m3	394,2	369,9	402,2	368,95	406,22	410,26	403,82	
Dont brcht ≥ 1 000 m3				80	49	52	56	0,43
Volume (m3)				186 582	167 339	169 920	184 237	13,38
Conso/brcht ≥ 1000 m3				2 332,28	3 415,10	3 267,70	3 289,95	

Les pourcentages indiqués dans le tableau ci-dessus représente les parts des branchements et des volumes par rapport, respectivement, au nombre de branchements total et au volume total consommé durant la période de date de relève à date de relève.

Les deux graphiques suivants illustrent l'évolution des consommations par branchement.

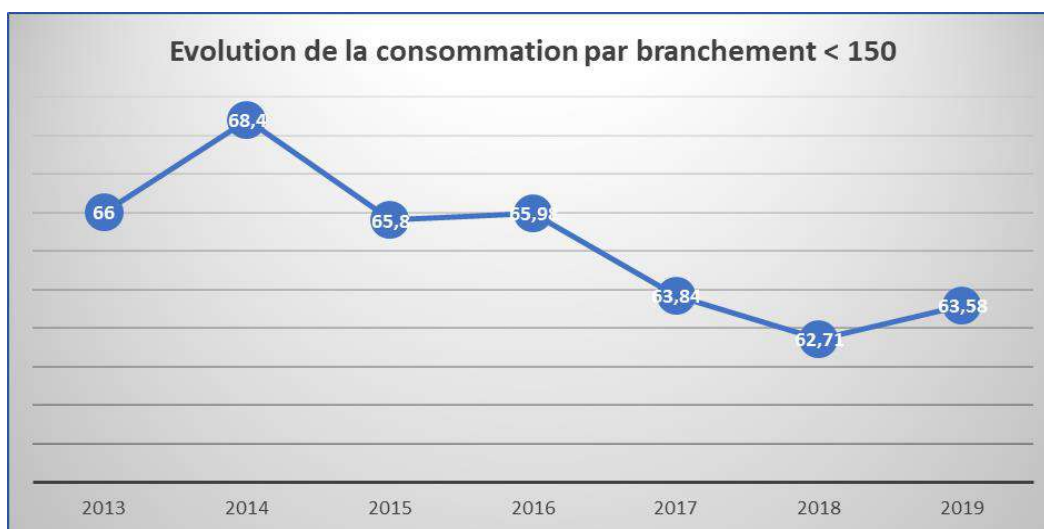


Illustration 11 : Évolution de la consommation par branchement pour la tranche inférieure à 150m³ de date de relève à date de relève

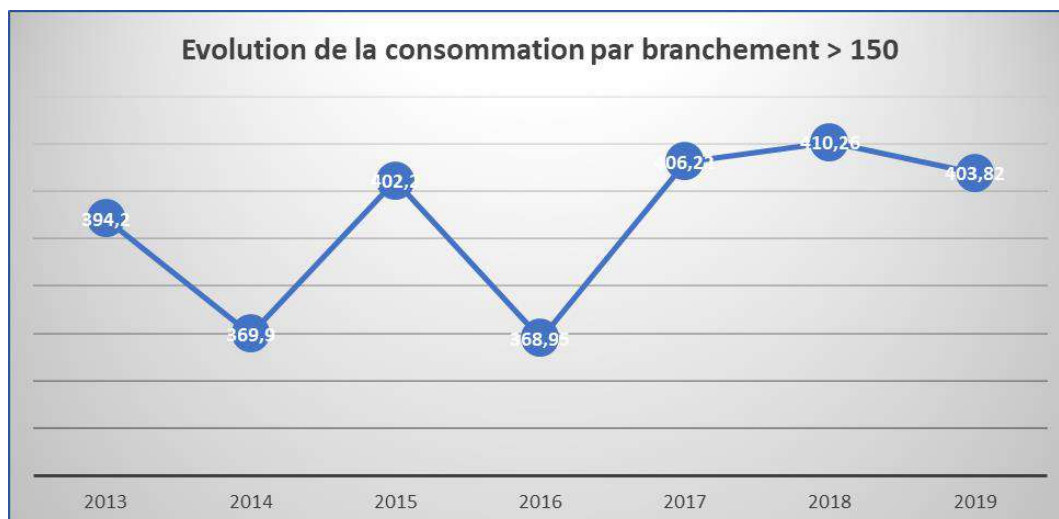


Illustration 12 : Évolution de la consommation par branchement pour la tranche supérieure à 150m³ de date de relève à date de relève

7 - Etudes de nouveaux branchements ou d'interventions

1.1. Réception des demandes de branchements ou d'intervention AEP/EU :

TYPOLOGIE DES DEMANDES DE DEVIS OU D'INTERVENTION REGIE									
AEP	AEP (pose compteur)	AEP (déplacement de compteur en régie)	AEP (Modif brcht entreprises SEAPaN)	AEP (brcht pour PI)	AEP/EU	EU	Nb potentiels de compteurs à poser en régie si commande du brcht	Viabilisation terrain (sans compteur)	Individualisation contrats d'eau
52	96	52	0	0	58	11	292	19	11

Soit pour l'eau potable en 2019 :

- Branchements en tranchées communes AEP + EU : 58 demandes (-30 unités /2018)
- AEP seul : 52 demandes (- 18 unités /2018) (dont 19 pour des branchements de terrain à viabiliser, des lotissements).
- Déplacements de compteurs d'eau fait en régie publique : 52 demandes (+ 44 unités),

conséquence directe de la nouvelle politique de gestion patrimoniale (renouvellement des points comptage en limite du domaine public pour en faciliter l'exploitation et la surveillance des fuites chez l'utilisateur).

Ne sont pas comptabilisés dans les statistiques des demandes de travaux issues des usagers, les branchements déplacés massivement dans le cadre des travaux de Beuste et Baudreix (données fournies dans les tableaux d'intervention des agents de la régie, un peu plus loin dans ce rapport..

- Poses de compteurs : 96 unités (+ 23 unités / 2018) beaucoup de lotissements ont été créés depuis 5 ans, les lots se construisent en décalé et l'équipement des compteurs aussi, au fil de la vente des lots).

Demandes d'individualisation de contrats de fournitures d'eau : 11 unités (niveau égal à 2018). Ces demandes ne conduisent pas toujours à des travaux, le protocole de demande d'individualisation n'étant pas toujours bien respecté ou validé par le service (qui se conforme à la réglementation en vigueur pour ces cas).

❖ Évolution par rapport à l'exercice précédent :

Moins de demandes de branchements d'eau seul ou en tranchée commune avec l'assainissement.

Beaucoup plus de poses de compteurs dans des lotissements et d'intervention en régie sur les points de comptage nécessitant des travaux (en régie particulièrement).

Moins de lotissements nouveaux créés mais des lotissements de plus grande taille et autant de viabilisation de lots isolés, présageant autant de futures poses de compteurs neufs en 2020.

Plus d'intervention en régie sur les points de comptage notamment :

- aux frais du service en cas d'amélioration des conditions d'exploitation)
- aux frais du demandeur pour des raisons de confort ou de travaux privés nécessitant le déplacement

Ratio demandes reçues / Devis émis / Dossiers suivis			
CLASSÉ SANS SUITE	Demandes reçues au service travaux	Fiches enquête créées	Devis émis et transmis
25	276	269	209

ou la modification du branchement ou du point de comptage.

1.2. Ratio demandes reçues/devis émis/Dossiers suivis :

⇒ Demandes reçues au service travaux : 276 (+26 /2018 dû aux travaux sur Baudreix et Beuste notamment)

⇒ Fiches enquête créées : 269 (+44 /2018)

⇒ Devis émis et transmis : 209 émis (-2 /2018)

⇒ Trx effectués SUEZ : 4 sur la commune d'Assat et 2 sur la commune de Narcastet (0 en 2018).

⇒ Classé sans suite : 25 unités (-7/2018) pour des projets reportés ou abandonnés (usagers indécis ou qui n'ont pas précisé leur projet et dont le dossier n'a pas pu être traité jusqu'au bout, faute de retour du demandeur).

⇒ Taux d'instruction des dossiers reçus : 269 fiches instruites / 276 demandes valides reçues = 97,5% de taux d'instruction réel (+7.5% % /2018).

Pour mémoire : 86,5 % en 2017 et 86.5 % en 2016.

⇒ Visites sur site pour l'étude et l'exécution des dossiers : 378 visites sur sites, (+143 / 2018) de la réception de la fiche à la réception des travaux, avec prises de photos et mesures sur le terrain, ont été effectuées.

Pour mémoire : 830 visites sur site en 2017 et 780 en 2016.

Une optimisation des déplacements est opérée dans l'unité depuis août 2018 avec l'appui d'un nouvel assistant au bureau d'études et d'un appui certain sur le terrain des agents l'unité eau potable.

Chaque demande de pose de compteur d'eau nécessite néanmoins la vérification au préalable de l'état de la niche de comptage existante (parfois posée par l'ancien délégataire et souvent endommagée depuis sa pose) ou le positionnement et le choix de fourniture à poser dans le cadre d'un branchement neuf.

Bons de commande de travaux de branchements lancés en 2019 :

Nb BC	BC annulé	BC suspendu	Trx en cours	Pro facture en attente	Pro FA à valider	FA en attente	FA rejetée	FA faite
54	0	0	6	0	0	1	0	47

	BC	€
PART EU	35	91 539,79
PART AEP	48	77 977,51
TVA		33 392,29
TOTAL H.T		169 517,30
TTC		202 909,59
PART REGIE	50	13 637,35

Montant facturé entreprises H.T.	152 030,05
---	-------------------

TRAVAUX EXECUTES		
Bon de commande Marché Public	Intervention régie AEP (pose compteur, déplacement, pose de niche ...)	Nb potentiels de compteurs à poser en régie suite au BC émis
59	125	193

- Nombre de bons de commande exécuté pour la partie eau potable :
 - o 48 BC/54BC liés à l'eau potable + 5 reportés en 2020 (-31 / 2018)
 - Moins de bons de commande malgré le nombre de demande reçue, mais à noter que 33% de ces BC sont relatifs à la commune de Beuste (PC approuvés, ou autorisation du Maire pour des viabilisations induites par les travaux d'eau et d'assainissement en cours de juin 2018 à mai 2020 sur la commune)
- Montant des travaux sur l'exercice comptable (hors bons de commandes reportés en 2020)
 - o 77 977.51 €HT engagés pour l'eau potable pour 48 BC (-30% /2018)
 - o 69 966.50 €HT de facturé réellement aux entreprises (déjà réglé par les usagers)
 - o 8 011.01 €HT d'écart
 - Avoir remboursé aux usagers = 0.7%, (-3.2% / 2018)
 - Report sur l'exercice comptable de 2020 = 4% (RAR de travaux sur Beuste en 2020 comprenant des branchements à réaliser pendant les travaux)

Répartition par communes des demandes de devis reçues, des BC et des Inter régie :

COMMUNE	DEMANDES RECUES	ENQUETES REALISEES	DEVIS FAITS ET TRANSMIS	TRAVAUX EFFECTUES (REGIE OU ENTREPRISE)
BEUSTE	34	34	34	18 exécutés pendant les travaux du SEAPaN
BORDES	28	28	23	5
NAY	26	23	15	1 + des txx commandés directement à EUROVIA pdt les txx de VRD ou exécuté par la régie du SEAPaN dans le même cadre
BENEJACQ	24	24	16	0
ASSON	18	18	15	2
COARRAZE	18	18	14	5
BOEIL-BEZING	14	14	10	2
BAUDREIX	12	12	12	1 + 6 commandes directes par la marie à CEGETP pdt les txx du SEAPaN
ASSAT	11	7	6	1
BALIROS	11	11	1	0
MIREPEIX	10	10	9	3
MONTAUT	10	10	8	2
ARROS de NAY	9	9	8	3
BOURDETTES	9	9	9	1
BRUGES-CAPBIS-MIFAGE	7	7	2	2
ANGAIS	6	6	5	2
BORDERES	6	6	6	1
ARTHEZ d'ASSON	5	5	2	1
LESTELLE-BETHARRAM	5	5	3	0
IGON	4	4	4	2
ARBEOST	3	3	3	0
HAUT de BASDARROS	2	2	2	0
PARDIES-PIETAT	2	2	0	0
SAINT-ABIT	2	2	2	1
FERRIERES	0	0	0	0
LAGOS	0	0	0	0
NARCASTET	0	0	0	0
SAINT-VINCENT	0	0	0	0
TOTAL	276	269	209	54 <i>(+ commandes directes par mairies)</i>

Beaucoup de demandes reçues sur Beuste pour des viabilisations de terrain (33% des BC) et seulement 18 commandes fermes mais souvent pour des projets de plusieurs lots (dont des lotissements), des commandes sont très souvent réalisées pour 2 lots par exemple.

Beaucoup de demandes de devis reçues sur des communes sans exécution de travaux dans l'exercice. L'année 2019 reste dans la moyenne (demandes reçues travaux commandés) avec une petite baisse de -31 commande en eau potable précisément.

Etudes des projets, conventions et contrôles des travaux de lotissements :

- En cours de suivi par le bureau d'études et l'unité eau potable :

Commune	Nom du lotissement	Etude avec le SEAPaN	Convention bipartite	Travaux en cours	Travaux terminés	Intégration Dom. public
Angaïs	Néouvielle Projet de 4 lots	OUI	OUI		OUI	A VENIR
Arros-de-Nay	Division Consorts 5 PC	OUI	OUI		4PC/5	-
	Du point de vue (communal)	SUSPENDUE	OUI			
Assat	Du Martouret	OUI	OUI		OUI	A VENIR
	Le Clos du Vert Galant	SUSPENDUE	OUI			
	Casau Castéra 2 tranches	OUI	OUI		OUI	A VENIR
	Garona (ZA C. ADER)	SUSPENDUE	NON	NON	NON	-
Baudreix	Maysonnave	OUI	OUI	NON		
Bénéjacq	BIE NAY	OUI	OUI		OUI	A VENIR
	Le Domaine de Pépé	OUI	OUI		OUI	A VENIR
	Le Vignemale / LASSUS	OUI	OUI		OUI	A VENIR
	OPALE	OUI	OUI		OUI	A VENIR
Beuste	Pasquine à Beuste	OUI	OUI	OUI		
Boeil-Bezing	Du Gabizos	OUI	OUI		OUI	A VENIR
Bordes	De Marie blanche à Bordes	OUI	OUI		OUI	A VENIR
	Du Gabizos	OUI	OUI		OUI	A VENIR
Bourdettes	OLIBET à Bourdettes	OUI	OUI	NON		
	L'épeautre	OUI	OUI	OUI		
Coaraze	Les Asphodèles	OUI	OUI		OUI	A VENIR
	Lou Barrada	OUI	OUI	OUI		

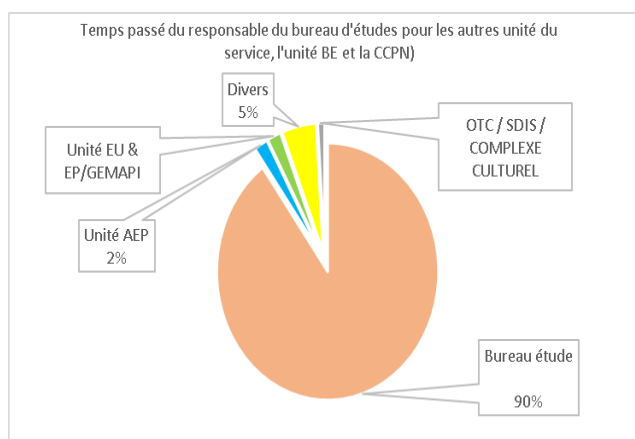
Traitement des récépissés de DT/DICT/ATU

Nombre de DICT reçues et récépissés traités

- o 1420 formulaires reçus (6.3 / jours ouvrés) dont des formulaires en double (1x EU et 1x AEP)
- o 813 formulaires traités sur les 813 à traiter en 2019
 - 100 % de taux de traitement

(ATU compris, sauf le weekend car pas d'agent d'astreinte pour répondre aux DT-DICT-ATU, le service répond donc avec 1 à 2j de délai, mais le réseau n'est pas classé comme sensible et les travaux peuvent commencer)

Estimation du temps passé par les deux agents de l'unité Bureau d'étude



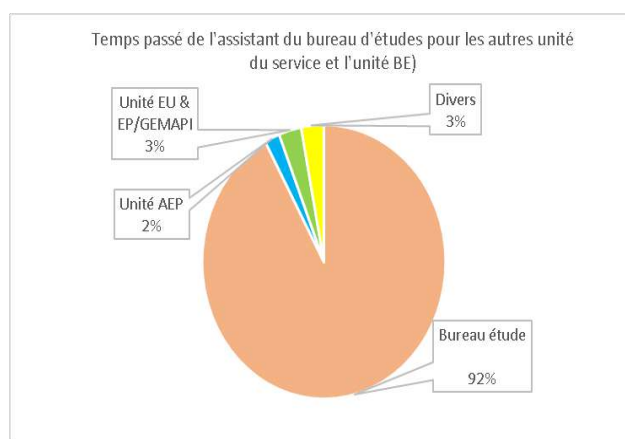
Gestion et production de l'unité BE

Collaboration avec adjoint unité AEP sur des opérations liées à l'AEP

Assistance (plan, marché public, relations usagers/élus) responsable EU et resp EP-GEMAPI

Assistance Direct service, Communication SEAPAN, assistance matérielle /informatique

CCPN : OTC SDIS64 - COMPLEXE CULTUREL



(DT-DICT, suivi de chantiers, préparation devis)

(rédaction de convention, préparation de devis)

(investigations, passage caméra sur réseau, investigations réseau pluvial, cartographie)

(formations DT-DICT, stage intégration C FPT et administratif)

8 - Etudes Grands Projets /Marchés de travaux AEP

Intitulé	Commune	Montant	Linéaire total
Rue des Pyrénées	Baudreix	193 054	988
Rue du Vignemale	Baudreix	78 657	494
Rue Ermitage	IGON	7 454	23
Interconnexion	IGON	6 918	18
Route de Lourdes	BORDES	88 541	310
Rue des Pyrénées	Bénéjacq	21 464	75
Office de Tourisme	Nay	10 609	42
Chemin Latéral	Mirepeix	78 605	502
Route de Pau	Bourdettes	103 953	390
Transit Beuste vers Boeil-Bezing	Beuste/Boeil	229 997	1 835
Rue Croix de Miro et Cîmes	Beuste	52 544	455
Rue du Moulin	Beuste		
Rue Ribère Sud	Beuste	122 585	435
TOTAL		994 381	5 567

9 - Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable en 2019

Le détail des travaux par type de canalisation et nombre de branchements renouvelés est présenté ci-après :

Intitulé	Commune	Montant	Linéaire total	PE 40 ou 50	PVC 63	PVC 90	PVC 110	PVC 125	FONTE 150	PVC 160	FONTE 200	Nbre de branchement	Spécificités
Rue des Pyrénées	Baudreix	193 054	988		230		183		428	147		39	
Rue du Vignemale	Baudreix	78 657	494		25		14	455				9	
Rue Ermitage	Igon	7 454	23				23					0	encorbellement pont
Interconnexion	Igon	6 918	18					18				0	chambre génie civil
Route de Lourdes	Bordes	88 541	310				20		290			19	
Rue des Pyrénées	Bénéjacq	21 464	75	75								8	
Office de Tourisme	Nay	10 609	42	42								3	
Chemin Latéral	Mirepeix	78 605	502								502	1	
Route de Pau	Bourdettes	103 953	390					390				14	
Transit Beuste vers Boeil-Bezing	Beuste/Boeil	229 997	1 835				350		1 485			9	
Rue Croix de Miro et Cîmes	Beuste	52 544	455		60		395					12	
Rue du Moulin	Beuste				225							18	
Rue Ribère Sud	Beuste	122 585	435						435			28	
TOTAL		994 381	5 567	117	540	0	985	863	2 638	147	502	160	

IV. INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les performances du réseau sont rappelées par le schéma ci-dessous :

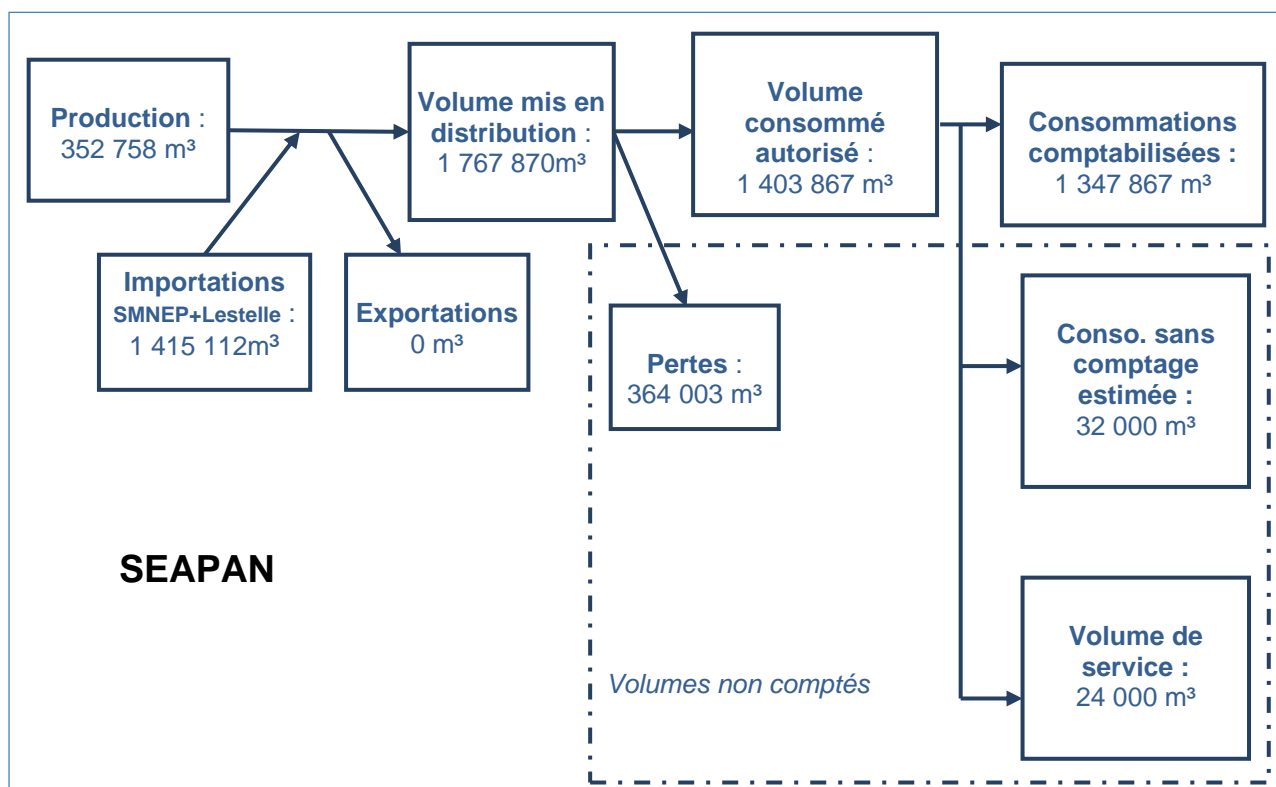


Illustration 13 : Performances du réseau d'eau potable pour l'exercice 2019

1 - Réseau de distribution

1.1. Rendement du réseau de distribution

Cet indicateur permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution, qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Il permet donc de connaître les performances des installations en vue de les améliorer afin de limiter les prélèvements sur la ressource en eau.

Il s'agit du ratio entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.

Rendement de distribution (%) = [(consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)] * 100

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Rendement Plaine de Nay (%)	75,00	77,70	78,94	81,72	82,02	80,70
Rendement Nay Ouest (%)	66,00	65,80	71,37	70,03	75,54	77,80
Rendement Global (%)	70,50	71,90	75,29	76,02	79,20	79,41

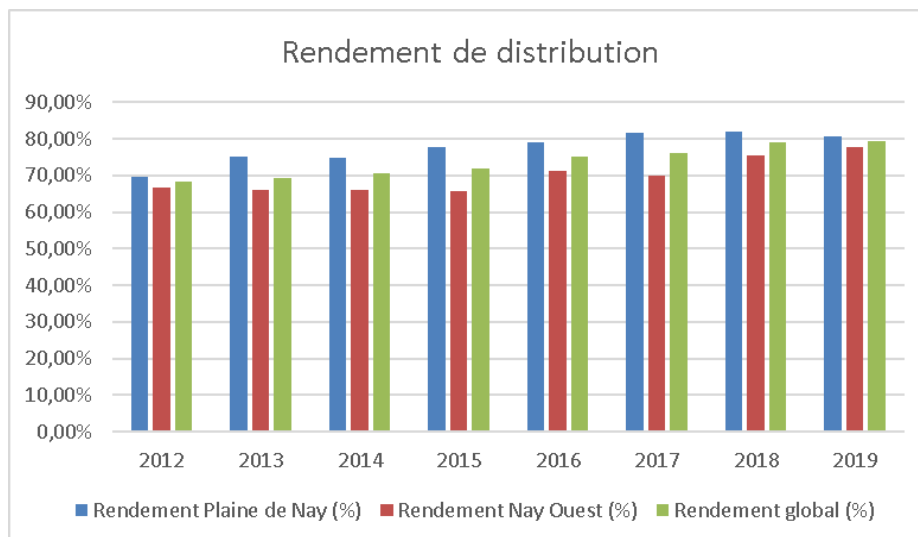


Illustration 14 : Répartition du rendement global de distribution du réseau d'eau potable

1.2. Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et l'efficacité de la gestion du réseau.

Il permet donc d'améliorer la connaissance des volumes transitant dans le réseau de distribution afin de limiter les prélèvements de la ressource en eau.

Il s'agit du ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte.

Indice linéaire des volumes non comptés ($m^3/km/j$) = [(estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / longueur du réseau hors branchements] / 365

Indice linéaire des volumes non comptés ($m^3/km/j$) /année	2014	2015	2016	2017	2018	2019
SEAPaN	3,30	2,70	2,50	2,30	1,84	1,50
Plaine de Nay	3,72	2,54	2,90	2,30	2,16	2,53
Nay Ouest	3,10	2,64	2,30	2,30	1,90	1,71

Il est important de noter que cet indice est en baisse depuis l'exercice 2011. La gestion du réseau est donc en amélioration constante depuis cette même année.

1.3. Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet, d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Il s'agit du ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte.

Indice linéaire de pertes en réseau (ILP) ($m^3/km/j$) = (pertes / longueur du réseau hors branchements) / 365

ILP ($m^3/km/j$)	2014	2015	2016	2017	2018	2019
SEAPaN	2,90	2,30	2,20	2,00	1,57	1,76
Plaine de Nay	3,20	1,80	2,40	2,00	1,91	2,28
Nay Ouest	2,70	2,30	2,10	2,00	1,62	1,43

Afin d'apprécier le résultat obtenu pour l'exercice 2019, le référentiel de l'Agence de l'Eau Adour Garonne suivant est utilisé :

Type	Rural	Intermédiaire	Urbain
Critère	D < 25	25 ≤ D < 50	50 ≤ D
Bon	ILP < 1,5	ILP < 3	ILP < 7
Acceptable	1,5 ≤ ILP < 2,5	3 ≤ ILP < 5	7 ≤ ILP < 10
Médiocre	2,5 ≤ ILP ≤ 4	5 ≤ ILP ≤ 8	10 ≤ ILP ≤ 15
Mauvais	4 < ILP	8 < ILP	15 < ILP

Légende :

D : Densité d'abonnés (abonnés/km) = **13 313 abonnés / 563.66 km de réseau ≈ 23,62 abonnés/km**

ILP : Indice Linéaire de Pertes en réseau (m³/km/j) = **2,23m³/km/j en 2019 (CCPN)**

L'état de l'indice linéaire de perte est acceptable depuis l'exercice 2015 et reste en baisse constante depuis 2011.

1.4. Indice de pertes par abonnés

Cet indicateur vient compléter l'indice linéaire de pertes en réseau précédent.

Celui-ci est plus pertinent lorsque l'on veut interpréter le niveau de pertes pour un service rural ou intermédiaire, c'est-à-dire lorsque la densité d'abonnés n'excède pas 45 abonnés par kilomètre de réseau. Exprimer l'indice linéaire de pertes en fonction de la densité d'abonnés revient à rapporter le volume de pertes au nombre d'abonnés.

Indice de pertes par abonnés (IPA) (m³/abonnés/j) = (pertes / nombre d'abonnés) / 365

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
IPA (m ³ /abonnés/j)	0,15	0,15	0,11	0,09	-	0,07	0,05

Afin d'apprécier le résultat obtenu pour l'exercice 2019, le référentiel suivant est utilisé :

Niveau de pertes faible	IPA ≤ 0,08
Niveau de pertes modéré	0,08 < IPA ≤ 0,15
Niveau de pertes élevé	0,15 < IPA ≤ 0,29
Niveau de pertes très élevé	0,29 < IPA

Le niveau de pertes par abonnés est **faible** pour l'exercice 2019 et en diminution constante.

1.5. Indice linéaire de consommation en réseau

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du rendement du réseau par rapport au décret du 27 janvier 2012 sur les rendements.

Il s'agit du ratio entre le volume consommé autorisé auquel est ajouté le volume exporté, et le linéaire de réseau, hors branchements.

Indice linéaire de consommation en réseau (ILC) (m³/km/j) = [(consommations comptabilisées + consommations sans comptage estimées + volumes de service + exportations) / longueur du réseau hors branchements] / 365

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
ILC (m ³ /km/j)	6,96	6,72	6,69	6,38	6,64	6,82

NB : pour le calcul de cet indice, seuls les volumes comptabilisés et exportés sont à renseigner obligatoirement. Dans le tableau ci-dessus, tous les volumes indiqués dans la formule de calcul sont pris en compte.

Les articles D. 213-48-14-1 et D. 213-74-1 du Code de l'environnement fixent plusieurs niveaux de seuils du rendement de réseau de distribution à respecter pour ne pas être pénalisé financièrement (majoration du taux de la redevance pour l'usage « alimentation en eau potable ») :

- Seuil n°1 : rendement de distribution ≥ 85 %
- Seuil n°2 : rendement de distribution ≥ 65 + 0,2 x ILC

Si le seuil n°1 n'est pas atteint, le seuil n°2 doit l'être.

Pour l'exercice 2019, avec un rendement de 79.41% :

- Seuil n°1 : non atteint car inférieur à 85 %
- Seuil n°2 : atteint car supérieur à $65 + 0,2 \times 6.82 = 66,36 \%$

L'indice linéaire de consommation obtenu pour l'exercice 2016 permet donc de valider la **conformité du rendement de distribution du réseau vis-à-vis du décret du 27 janvier 2012**.

NB : si les prélèvements réalisés sur des ressources faisant l'objet de règles de répartition sont supérieurs à 2 millions de m³/an, la valeur du terme fixe « 65 » est remplacée par la valeur « 70 » pour le calcul du seuil n°2.

1.6. Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24 heures à l'avance, rapporté à 1 000 habitants.

Une coupure d'eau est une interruption de la fourniture d'eau à un ou plusieurs abonnés (les incidents de pression ou de qualité de l'eau ne constituent donc pas une coupure d'eau s'ils n'entraînent pas l'interruption totale de la fourniture). Les coupures d'eau non programmées correspondent donc principalement aux casses sur les branchements ou les canalisations.

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (nombre/millier d'abonnés) = (nombre de coupures d'eau au cours de l'année dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance / nombre d'abonnés) * 1000.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	SEAPaN	SEAPaN	SEAPaN	SEAPaN	CCPN	CCPN
Nombre de casses sur branchement	68	33	70,03%	52	25	24
Nombre de casses sur canalisation	153	66	76,02%	50	70	75
Total	221	99		102	95	99
Taux d'occurrence global des interruptions de service non programmées (nombre/millier d'abonnés)	19,4	8,6	8,9	8,9	7,6	7,7

Pour l'exercice 2019, on dénombre donc **99 interruptions d'eau non programmées**, celles-ci sont réparties comme suit :

- **24 casses sur branchement**
- **75 casses sur canalisation**

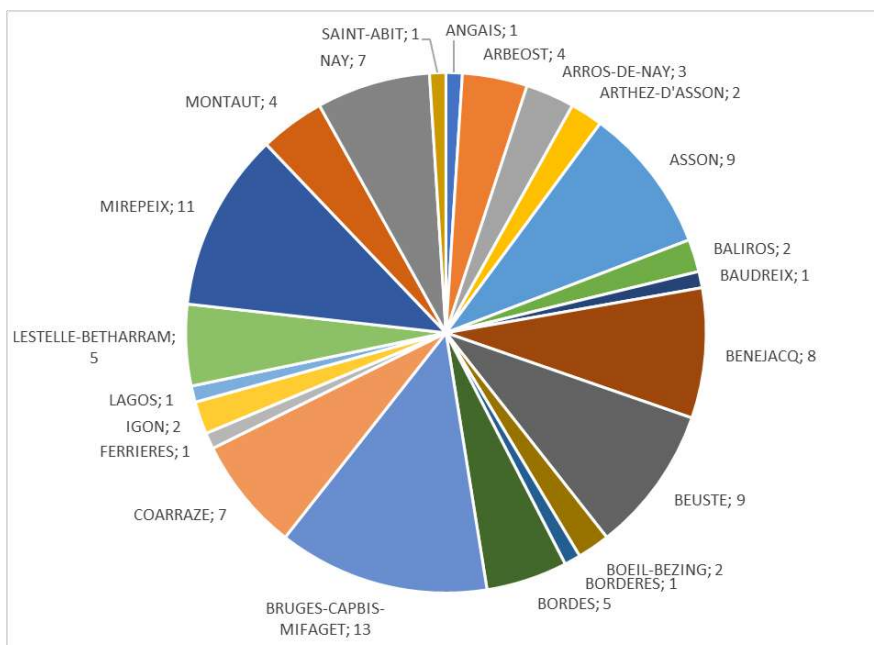


Illustration 15 : Répartition des fuites par commune du territoire du SEAPaN

Le nombre total de casses sur les branchements et les canalisations, sur tout le territoire du SEAPaN, est en baisse depuis 2011. Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est donc en baisse depuis ce même exercice sur le territoire du SEAPaN.

L'annexe 3 du présent rapport dresse un bilan détaillé de la localisation de ces fuites.

Le tableau ci-dessous dresse le bilan des fuites de l'année 2019 par commune :

COMMUNES	NOMBRE DE FUITES 2019
ANGAIS	1
ARBEOST	4
ARROS-DE-NAY	3
ARTHEZ-D'ASSON	2
ASSON	9
BALIROS	2
BAUDREIX	1
BENEJACQ	8
BEUSTE	9
BOEIL-BEZING	2
BORDERES	1
BORDES	5
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	13
COARRAZE	7
FERRIERES	1
IGON	2
LAGOS	1
LESTELLE-BETHARRAM	5
MIREPEIX	11
MONTAUT	4
NAY	7
SAINT-ABIT	1
TOTAL GENERAL	99

Remarque : A noter que le nombre de casses sur canalisations a nettement diminué depuis ces dernières années. L'effort consenti par le SEAPaN, notamment en matière de régulation de pression, a permis d'assurer une protection efficace des réseaux d'adduction.

1.7. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Cet indicateur permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre leur évolution. L'indice valorisé à 40 points ou plus, rend compte de l'existence du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau défini dans les articles L. 2224-7-1 et D. 2224-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'indice dont la valeur varie entre 0 et 120, est attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eau potable. Les informations visées sont relatives à l'existence et à la mise à jour des plans des réseaux (Partie A – 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (Partie B – 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (Partie C – 75 points).

L'indice est établi en fonction de la situation au 31 décembre de l'année N.

DESCRIPTION		NOTATION	VALEUR 2017
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX		15 pts	15 pts
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrages de captages, stations de traitement, stations de pompage, réservoirs) et des dispositifs de mesures.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée).	Oui → 5 pts Non → 0 pt	5 pts
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (calculée seulement si 15 points sont obtenus à la partie A)		30 pts	30 pts
VP.238 ¹	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.239 ⁴	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.	1 à 5 pts	100% 5 pts
VP.240 ⁴	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique).	Oui / Non	Oui
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose. Les points du paramètre VP.241 sont acquis si le paramètre VP.238 est validé (→ Oui).	0 à 15 pts	100% 15 pts
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (calculée seulement si 40 points sont obtenus aux parties A+B)		75 pts	65 pts
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée).	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts (car pas d'équipement)
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	5 pts
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	5 pts
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.).	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux.	Oui → 5 pts Non → 0 pt	5 pts
TOTAL		120 pts	110/120

1

¹ [\[1\] Les 10 points du paramètre VP.238 sont acquis si les conditions suivantes sont remplies :](#)

- **Existence d'un inventaire des réseaux** identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du Code de l'Environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.238) et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution (VP.239)
- **La procédure de mise à jour** du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.240)

- Modalités d'attribution des points pour le paramètre VP.239 :
60%>VP.239 → 0 pt ; 60%≤VP.239<70% → 1 pt ; 70%≤VP.239<80% → 2 pts ; 80%≤VP.239<90% → 3 pts ; 90%≤VP.239<95% → 4 pts ; 95%≤VP.239 → 5 pts
- Modalités d'attribution des points pour le paramètre VP.241 :
50%>VP.241 → 0 pt ; 50%≤VP.241<60% → 10 pt ; 60%≤VP.241<70% → 11 pt ; 70%≤VP.241<80% → 12 pts ; 80%≤VP.241<90% → 13 pts ; 90%≤VP.241<95% → 14 pts ; 95%≤VP.241 → 15 pts

1.8. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Cet indicateur vient compléter l'information sur la qualité de la gestion du patrimoine enterré constitué par les réseaux d'eau potable, en permettant le suivi du programme de renouvellement défini par le service. Il correspond au quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%) = (longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N) / 5 / (longueur du réseau de desserte au 31/12/N) * 100

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Linéaire de canalisation renouvelé au cours de l'exercice (km)	9,520	7,385	5,17	5,41	5,13	5.25	5.56

Sur les 5 dernières années (**2015 à 2019**), le linéaire de réseau renouvelé a été de **26.52 km**, soit un taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable de **1 % par an en moyenne**.

Le SEAPaN atteint donc son objectif qui est de maintenir un taux de renouvellement annuel de 1 % au minimum contre 0.6% en France (moyenne annuelle).

2 - Qualité de l'eau

L'eau potable est l'un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en œuvre par l'Agence Régionale de Santé. Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

Des prélèvements sont ainsi réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne d'une part les paramètres physico-chimiques, et d'autre part les paramètres microbiologiques. La fréquence et le type de ces prélèvements sont fixés dans l'Arrêté du 21 janvier 2010 qui vient modifier l'Arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution, pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du Code de la Santé Publique.

Les paragraphes suivants établissent le bilan de la qualité des eaux distribuées au cours de l'exercice 2018, pour chaque unité de distribution du territoire du SEAPaN. Ces données sont issues du rapport transmis par la délégation territoriale des Pyrénées-Atlantiques de l'Agence Régionale de Santé Aquitaine.

Les synthèses sur la qualité de l'eau distribuée au cours de l'année 2018, pour chaque unité de distribution, sont jointes en **Annexe 4** du présent rapport.

NB : Dans ce qui suit les taux de conformité sont définis tels que : taux de conformité des prélèvements (%) = (nombre de prélèvements conformes / nombre total de prélèvements réalisés au cours de l'année N) x 100.

1.1. Unité de distribution : Plaine de Nay

L'eau qui alimente l'unité de distribution de la Plaine de Nay provient de plusieurs captages :

- Les sources karstiques Aygue Blanche (commune de Louvie Juzon) et Aygue Nègre (commune d'Asson) captées dans la vallée de l'Ouzom (sources de montagne). Ces eaux sont rendues potables par un traitement simple de désinfection ;
- La prise d'eau dans la rivière de l'Ouzom à Arthez d'Asson. L'eau est rendue potable par un traitement complet de décantation, filtration et désinfection ;
- La source Loustau (La Mouscle) captée sur la commune de Montaut. L'eau subit un traitement simple de désinfection.

Le tableau ci-dessous dresse le bilan de la conformité des prélèvements analysés au cours de l'exercice 2019 sur l'unité de distribution de la Plaine de Nay.

Plaine de Nay				
Nature de l'analyse	Nombre analyse	Nombre non conforme	% conformité	
Bactériologique	47	1	97,87%	Eau de qualité bactériologique satisfaisante
Physico-chimique	47	0	100%	Eau de bonne qualité physico-chimique

L'eau distribuée sur le réseau de la Plaine de Nay a été d'une qualité bactériologique satisfaisante et de bonne qualité physico-chimique.

1.2. Unité de distribution : Nay Ouest

L'eau qui alimente l'unité de distribution de Nay Ouest provient de plusieurs origines :

- Des sources karstiques Aygue Blanche (Louvie Juzon) et Aygue Nègre (Asson) ;
- De la prise d'eau dans la rivière de l'Ouzom (Arthez d'Asson) ;

Le tableau ci-dessous dresse le bilan de la conformité des prélèvements analysés au cours de l'exercice 2019 sur l'unité de distribution de Nay Ouest.

Nay Ouest				
Nature de l'analyse	Nombre analyse	Nombre non conforme	% conformité	
Bactériologique	43	1	97,67%	Eau de qualité bactériologique satisfaisante
Physico-chimique	43	0	100%	Eau de bonne qualité physico-chimique

L'eau distribuée sur le réseau de Nay Ouest a été d'une qualité bactériologique satisfaisante et de bonne qualité physico-chimique.

1.3. Unité de distribution : Bordes-Angais

L'eau qui alimente l'unité de distribution de Bordes-Angais provient de 4 forages réalisés à Bordes dans un aquifère sableux et d'un forage réalisé à Baudreix en nappe alluviale. L'eau est rendue potable par un traitement simple de désinfection.

Le tableau ci-dessous dresse le bilan de la conformité des prélèvements analysés au cours de l'exercice 2019 sur l'unité de distribution de Bordes-Angais.

Bordes-Angais				
Nature de l'analyse	Nombre analyse	Nombre non conforme	% conformité	
Bactériologique	23	0	100%	Eau de bonne qualité bactériologique
Physico-chimique	23	0	100%	Eau de bonne qualité physico-chimique.

1.4. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau :

Cet indicateur est demandé en application du décret n° 2007-675 de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement. Celui-ci donne une information sur la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur.

Il s'agit du niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvements dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée.

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0% → aucune action
- 20% → études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% → avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % → dossier déposé en préfecture
- 60% → arrêté préfectoral
- 80% → arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
- 100% → arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

L'indicateur est ici déterminé pour le captage de la source Loustau (La Mouscle) sur la commune de Montaut. L'évolution de cet indice depuis l'exercice 2010 figure dans le tableau suivant.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	80%	80%	80%	80%	80%	80%

3 - Consommation énergétique

Le tableau ci-dessous dresse, depuis l'exercice 2014, le bilan de la consommation énergétique des stations d'une puissance supérieure ou égale à 0 kW.

Station	2014 (kWh)	2015 (kWh)	2016 (kWh)	2017 kWh	2018 (kWh)	2019 (kWh)
Réservoir partiteur de Nay	141	169	373	126	113	113
Réservoir partiteur d'Arthez d'Asson				-49	65	-49
Réservoir Coumes Poste de re-Chloration				3198	4 258	132
Réservoir Asson Capbern				5	-1031	52
Réservoir Coarraze Haut Service	29	9	27	0	7	0
Réservoir Sarramayou			1080	115	28	15
Chloration Mouscle	1225	6 938	4251	7 023	6 366	5 797
Réservoir Lestelle Traitement UV					2 790	1689
Station de pompage Lestelle					8 739	15 008 HC 29 096 HP
Captage traitement BOURDAS FERRIERES						22
TOTAL	1 395	7 116	5 731	10418	21 335	51 872

4 - Les produits de traitement

La source de production d'eau potable de La Mouscle nécessite la consommation de chlore indiquée dans le tableau suivant :

		Source de La Mouscle	Réservoir Coumes (kg)	Désinfection ARBEOST (1 galet de chlore / réservoir / mois)	Désinfection FERRIERES (injection Javel liquide)	Puit Lestelle-Bétharram
2014	Production (m ³)	332 892				
	Conso de chlore (kg)	342				
2015	Production (m ³)	338 013				
	Conso de chlore (kg)	196				
2016	Production (m ³)	328 694				
	Conso de chlore (kg)	196				
2017	Production (m ³)	324 324	Poste de rechloration			
	Conso de chlore (kg)	199.6	20			
2018	Production (m ³)	349 548	Poste de rechloration	29 257	17 284	
	Conso de chlore (kg)	199.6	14	18		
	Javel (kg)				78	
2019	Production (m ³)	374 277	Poste de rechloration	25 447	19 306	210 874
	Conso de chlore (kg)	199.6		18		149.7
	Javel (kg)				78	

Un suivi régulier des traitement est effectué :

- contrôle bi-hebdomadaire
- adaptation des fréquences de contrôle en fonction de la météo (forte pluie, orage...).

V. INDICATEURS FINANCIERS

1 - Fixation des tarifs en vigueur pour l'année 2019

L'assemblée délibérante vote en décembre de l'année N-1 les tarifs applicables pour l'année N. Pour l'année 2019 les tarifs sont les suivants :

Date de la délibération	Objet
17 décembre 2018	Part fixe : 70 € HT pour les compteurs en diamètre 15 (pour les autres diamètres il convient de se reporter à la délibération)
	Part variable : 1,05 € HT/m ³

La part fixe est versée en 2 fois pour moitié, soit 35 € à la facture estimative pour la période du 1^{er} Janvier N au 30 Juin N et 35 € à la facture de solde pour la période du 1^{er} Juillet N au 31 Décembre N.

Le service est assujetti à la TVA.

2 - Prix du service de l'eau potable

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement,
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée (40 % de l'année N-1).

➤ *Redevance de pollution domestique par commune :*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'Agence de l'Eau. Son montant, en euros par m³, est calculé chaque année par l'Agence de l'Eau.

L'assiette de la redevance est constituée par les volumes d'eau potable facturés aux abonnés domestiques. On y ajoute ceux facturés aux abonnés non domestiques, s'ils ne sont pas directement redevables de l'Agence de l'Eau au titre de la redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique. Peuvent s'y ajouter aussi les volumes d'eau ne provenant pas de la distribution publique s'ils sont soumis à redevance communale d'assainissement tels que les puits privés munis de dispositifs de comptage. L'annexe 2 de la circulaire n°6/DE du 15 février 2008 récapitule les dispositions applicables selon l'activité de l'abonné et/ou la nature du branchement au réseau d'eau potable.

Pour l'année 2019 cette redevance est constante et donc identique à la valeur de 2018.

Elle est la même pour toutes les communes du service depuis le 1^{er} janvier 2014 :

	1 ^{er} janvier 2014	1 ^{er} janvier 2015	1 ^{er} janvier 2016	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} Janvier 2018	1 ^{er} Janvier 2019
ANGAÏS	0,305	0,31	0,315	0.320	0.33	0.33
ARROS-de-NAY	0,305	0,31	0,315	0.320	0.33	0.33
ARTHEZ D'ASSON	0,305	0,31	0,315	0.320	0.33	0.33
ASSAT	0,305	0,31	0,315	0.320	0.33	0.33
ASSON	0,305	0,31	0,315	0.320	0.33	0.33
BALIROs	0,305	0,31	0,315	0.320	0.33	0.33
BAUDREIX	0,305	0,31	0,315	0.320	0.33	0.33
BENEJACQ	0,305	0,31	0,315	0.320	0.33	0.33
BEUSTE	0,305	0,31	0,315	0.320	0.33	0.33
BOEIL-BEZING	0,305	0,31	0,315	0.320	0.33	0.33
BORDERES	0,305	0,31	0,315	0.320	0.33	0.33
BORDES	0,305	0,31	0,315	0.320	0.33	0.33
BOURDETTES	0,305	0,31	0,315	0.320	0.33	0.33
BRUGES-CAPBIS- MIFAGET	0,305	0,31	0,315	0.320	0.33	0.33
COARRAZE	0,305	0,31	0,315	0.320	0.33	0.33
HAUT-de-BOSDARROS	0,305	0,31	0,315	0.320	0.33	0.33
IGON	0,305	0,31	0,315	0.320	0.33	0.33
LAGOS	0,305	0,31	0,315	0.320	0.33	0.33
LESTELLE-BETHARRAM	0,305	0,31	0,315	0.320	0.33	0.33
MIREPEIX	0,305	0,31	0,315	0.320	0.33	0.33
MONTAUT	0,305	0,31	0,315	0.320	0.33	0.33
NAY	0,305	0,31	0,315	0.320	0.33	0.33
PARDIES-PIETAT	0,305	0,31	0,315	0.320	0.33	0.33
SAINT-ABIT	0,305	0,31	0,315	0.320	0.33	0.33
ARBEOST					0.33	0.33
FERRIERES					0.33	0.33
LESTELLE VILLAGE					0.33	0.33

3 - Le prix de l'eau

1.1. Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} janv. 2015		1 ^{er} janv. 2016		1 ^{er} janv. 2017		1 ^{er} janv. 2018		1 ^{er} janv. 2019		Variation 2018/2019	
		SEAPaN		SEAPaN		SEAPaN		SEAPaN		SEAPaN		SEAPaN	
		NO	PDN	NO et PDN		NO et PDN		NO et PDN		NO et PDN		NO et PDN	
Part de l'exploitant													
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ordinaire	32,88											
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	le m ³	0,6575											
Part de la collectivité													
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ordinaire	40		73	73	73	73	73	70				
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	le m ³	0,40		1,05	1,05	1,05	1,05	1,05	1,05				
Redevances et taxes	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€/m ³)	0,10	0,068	0,105	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0			0
	Redevance lutte contre la pollution (€/m ³)	0,31		0,315	0,32	0,33	0,33	0,33	0,33	0			0
	TVA (%)	5,50		5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50				

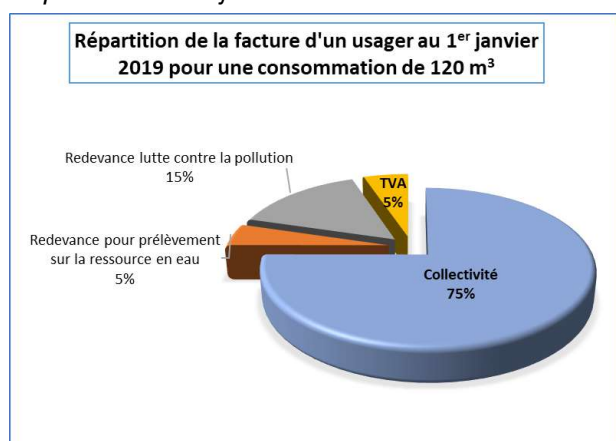
1.2. Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} janv. 2016	1 ^{er} janv. 2017	1 ^{er} janv. 2018	1 ^{er} janv. 2019	Variation 2018/2019	
	SEAPaN	SEAPaN	SEAPaN	SEAPaN	SEAPaN	
	(€ HT)	(€ HT)	(€ HT)	(€ HT)	€	%
Collectivité	199	199	199	196	-3	-1,51
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	12,6	12,6	12	12	0	0
Redevance lutte contre la pollution	39,0	38,4	39,6	39,6	0	0
TVA	13,717	13,75	13,783	13,63	-0,153	-1,11
Total (€ TTC)	263,12	264,38	264,38	261,23	-3,15	-1,19

VARIATION COLLECTIVITE (HT)
-1.51 %

Prix théorique TTC du m³ pour un usager consommant 120 m³ en 2019 : 2.18 €/m³ contre 2,20 €/m³ en 2018 et 2017, 2,19 €/m³ en 2016 et 2,17 €/m³ en 2015.

Répartition au 1^{er} janvier 2019 :



En Annexe 5, est joint un exemple type de facture pour une consommation moyenne de 120 m³ avec le détail du prix de l'eau applicable pour l'exercice 2019.

Comparatif 2019 de la tarification d'eau potable des collectivités

Collectivités	Partis fixes et variables						TOTAL AEP (hors redevances de l'Agence de l'Eau Adour Garonne)			
	Abon. Collec.	Abon. Déléгат.	Total Abon. annuel	Conso Collec.	Conco 0-60 Déléгат.	Conso > 60 m ³ Délagat.	Total HT 60 m ³	Total HT 120 m ³	€ HT/m ³ (120 m ³)	€ TTC/m ³ (120 m ³)
SMNEP région de Jurançon	0,00	24,28	24,28	0,6700	0,2779	0,4676	81,15	149,41	1,25	1,31
SiAEp 3 Cantons d'Artix	31,00	25,30	56,30	0,9300	0,5547	0,5547	145,38	234,46	1,95	2,06
Ville de Pau	21,00		21,00	1,1500			90,00	159,00	1,33	1,40
SIAEP région de Lescar	0,00	29,46	29,46	0,5475	0,6236	0,6236	99,73	169,99	1,42	1,49
Syndicat Mixte Gave et Baïse	25,00	38,95	63,95	1,4100	0,3965	0,4870	172,34	286,16	2,38	2,52
CdC Pays de Nay	40,00	30,00	70,00	0,4000	0,6500	0,6500	133,00	196,00	1,63	1,72
SMEA Vallée de l'ousse	25,00	43,90	68,90	0,3100	0,9200	0,9200	142,70	216,50	1,80	1,90
SIAEP Luy - Gabas - Lées Secteur Luy Gabas	30,90	24,03	54,93	0,6631	0,7463	0,7463	139,49	224,06	1,87	1,97
SIAEP Luy - Gabas - Secteur Garlin	20,77	34,16	54,93	0,5131	0,8963	0,8963				

4 - Budget du Service 2019

Le budget ci-dessous correspond au budget prévisionnel (B.P.) voté le 18 avril 2019 :

SECTION D'EXPLOITATION			
Chap.	Dépenses (€)		
11	Charges à caractère général	909 100	
12	Charges de personnel	458 000	
65	Autres charges de gestion courante	3 078	
14	Atténuation de produits	452 899	
Total des dépenses de gestion des services		1 823 077	
66	Charges financières	70 432	
67	Charges exceptionnelles	28 182	
22	Dépenses imprévues	-	
Total des dépenses réelles d'exploitation		98 614	
23	Virement à la section d'investissement	-	
42	Opération d'ordre de transfert entre section	534 572	
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		534 572	
TOTAL		2 456 263	
Résultat reporté ou anticipé		-	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		2 456 263	

Chap.	Recettes (€)		
70	Autres produits de gestion courante	3 246 819	
75	Autres produits	1 130	
13	Atténuation de charges	1 142	
Total des recettes de gestion des services		3 249 091	
Total des recettes réelles d'exploitation		3 249 091	
42	Opération d'ordre de transfert entre section	85 192	
Total des recettes d'ordre d'exploitation		85 192	
TOTAL		3 334 283	
Résultat reporté ou anticipé		1 319 322	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		4 653 605	

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chap.	Dépenses (€)		
Total des opérations d'équipement		1 057 761	
Total des dépenses d'équipement		1 057 761	
16	Emprunts et dettes assimilés	203 565	
20	Dépenses imprévues	-	
20	Immobilisations incorporelles	30 060	
21	Immobilisations corporelles	2 988	
Total des dépenses financières et op compte tiers		236 613	
Total des dépenses réelles d'investissement		1 294 374	
40	Opérations d'ordre de transfert entre section	85 192	
41	Opérations patrimoniales	-	
Total des dépenses d'ordre d'investissement		85 192	
Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé		182 399	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		1 561 965	

Chap.	Recettes (€)		
13	Subventions d'investissement reçues	-	
16	Emprunts et dettes assimilés	-	
Total des recettes d'équipement		-	
1068	Réserves	724 591	
Total des recettes financières		724 591	
Total des recettes réelles d'investissement		724 591	
21	Virement de la section de fonctionnement	-	
40	Opérations d'ordre de transfert entre section	534 572	
41	Opérations patrimoniales	-	
Total des recettes d'ordre d'investissement		534 572	
TOTAL		1 259 163	
Solde d'exécution positif reporté ou anticipé		-	
TOTAL DES RECETTES SECTION D'INVESTISSEMENT		1 259 163	

▪ Recettes de la collectivité

Le tableau ci-dessous dresse le bilan des recettes d'exploitation de la collectivité suite au passage en régie du service eau potable au 1^{er} janvier 2016 :

Recettes de vente d'eau € HT	2016	2017	2018	2019
Recettes de vente d'eau domestiques	2 241 568	2 224 896	2 246 692	2 293 657
dont abonnements	857 097	925 642	887 677	892 565
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-21 386			
Total recettes de vente d'eau € HT	2 220 182	2 224 896	2 246 692	2 293 657
Autres recettes				
Autres prestations aux abonnés	26 143	32 551	38 379	34 120
Recettes de raccordement	130 158	154 255	151 132	111 083
Total des recettes € HT	2 376 483	2 411 702	2 436 203	2 438 860

5 - Encours de la dette et montants des annuités de remboursement

Le tableau ci-dessous présente un état global de la dette pour l'année 2019 :

Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/2018 de l'exercice	Annuité de l'exercice	Dont	
			Intérêts	Capital
2 833 864 €	2 436 003 €	274 890 €	71 295 €	203 595 €

La durée d'extinction de la dette de la collectivité peut être calculée.

Cet indicateur représente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable.

Durée d'extinction de la dette (années) = encours de la dette contractée par la collectivité pour financer le service eau potable / épargne brute annuelle.

Données arrêtées au 31 décembre 2019	
Encours de la dette contractée	2 436 003 € HT
<i>Recettes réelles de fonctionnement =</i>	<i>3 260 140 € HT</i>
<i>Dépenses réelles de fonctionnement =</i>	<i>2 259 922 € HT</i>
Epargne brute annuelle	1 000 218 € HT
Durée d'extinction de la dette	2,4 ans

Pour l'exercice 2019, on obtient un très bon ratio d'extinction de la dette, en effet il est inférieur à 8 ans. En d'autres termes, si la collectivité consacrait l'intégralité de sa capacité de financement brute au remboursement du stock de dette, il lui faudrait un peu moins de 2,4 ans pour se désendetter.

Rappel : la durée de l'extinction de la dette au 31 décembre 2018 était de 2.6 ans.

6 - Montant des amortissements réalisés par la collectivité

Les amortissements réalisés par la collectivité en 2019 s'élèvent à **534 572 €**.

Quant aux reprises de subventions, elles s'élèvent, pour l'année 2019 à **85 192 €**.

7 - Impayés et Admissions en non-valeur ou Créances éteintes

Cet indicateur du taux d'impayés traduit l'optimisation des coûts du service par un juste recouvrement des sommes dues dans un souci de pérennité économique du service (données arrêtées au 29/12/2019).

Le montant des impayés en **2018** s'élève à **124 179 € TTC** (redevances eau et assainissement confondues) soit **2.42% de taux d'impayés**.

Le montant des impayés en **2017** s'élève à **77 574 € TTC** (redevances eau et assainissement confondues) soit **1.43% de taux d'impayés**.

Pour l'année **2016**, le montant des impayés s'élève à **57 972 € TTC** (redevances eau et assainissement confondues) soit **1.07 % de taux d'impayés**.

Dans le courant de l'année 2019, le trésorier a proposé des listes de dossiers qui ont été admises en non-valeur (possibilité de recouvrement) ou en créances éteintes (dettes irrécouvrables) suite à des surendettements, liquidations judiciaires ou après toutes les poursuites infructueuses. Les montants sont retranscrits dans le tableau ci-dessous pour les années 2017, 2018 et 2019 :

	Admission en Non-Valeur	Créances Eteintes
Année 2017	1 255.70 €	2 159.78 €
Année 2018	-	3 295.63 €
Année 2019	-	3 077.10 €

8 - Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité

Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fond de solidarité, notamment au fond de solidarité logement géré par les conseils départementaux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.

Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité (c€ HT/m³) = (montants des abandons de créance + montants des versements à un fond de solidarité) / (volume consommé comptabilisé domestique + non domestique)

- 2018 : 26 demandes ont été déposées dont 3 refusées. Le Département a versé, au titre du FSL, un montant global de 5 098.57€ sur un montant de 8 098.09€.
- 2017 : 27 usagers ont bénéficié du FSL et 8 dossiers ont été refusés. Le Département a versé, au titre du FSL, un montant global de 1 150,42 € (0,05 % des recettes de vente d'eau) pour 2016 et un montant global de 7 676.22 €.
- 2016 : Entre juin et décembre 2016, 13 demandes ont été faites au titre du fond de solidarité. Sur ces 13 demandes 8 ont été accordées, 4 sont toujours en attente de décision de la commission et une a été refusée.

A noter le versement d'une aide de 200 € par le secours catholique pour un usager.

VI. BILAN RELATION CLIENTELE

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de communes du Pays de Nay a la compétence Eau et Assainissement.

La relation clientèle, avec un service public de proximité, a donc été gérée en direct.

Cette gestion prend en compte :

- La relation clientèle au quotidien avec les prises d'abonnement et les résiliations ainsi que les demandes de mensualisations,
- La programmation des interventions clientèles,
- La mise à jour des tournées de relève,
- La gestion des anomalies de relève avec envoi des courriers de surconsommation,
- La facturation, résiliations tous les mois, trimestrialisés, facture estimative en avril et facture réelle en novembre.

La tableau ci-dessous, dresse un bilan de la gestion clientèle arrêté au 31 décembre 2019.

INTERVENTIONS CLIENTELES	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019
Campagne renouvellement compteur				511
Casse branchement	-	-	2	3
Changement de compteur	105	576	903	365
Changement Niche	-	6	7	-
Changement robinet avant compteur	9	28	15	8
Compteur bloqué	9	21	22	14
Compteur cassé				3
Demandes diverses	-	-	37	30
Déplacement compteur	4	2	12	29
Dépose du compteur	-	-	3	9
Dysfonctionnement tête	-	-	81	17
Eau mauvais gout/sale	15	24	23	28
Fermeture branchement + relève du compteur	298	468	348	323
Fuite après compteur	24	-	43	66
Fuite avant compteur	82	9	146	95
Fuite avant et après compteur	31	186	11	8
Fuite joint après compteur	-	-	4	8
Fuite réseau	-	-	4	6
Fuite robinet	-	5	15	8
Fuite sans précision de localisation	23	18	20	17
Manque de pression/manque d'eau	60	72	45	91
Mise en conformité	-	-	12	47
Niche pleine d'eau	24	49	52	46
Ouverture branchement + relève du compteur	175	329	295	265
Relève index	169	528	396	238
Reparamétrage Compteur	-	93	5	-
Robinet défectueux	-	-	8	86
Vérification branchement/compteur	219	231	129	129
Vérification compteur/tête	-	-	82	37
Vérification déconnexion puit	-	-	2	-
Vérification présence dysconnecteur	-	-	6	5
Vérification réparation fuite	-	15	9	4
TOTAL	1 247	2 660	2 737	2 496

NB : le tableau ci-contre ne prend pas en compte les interventions du début d'année 2016 qui n'étaient pas matérialisées dans le logiciel métier (fiche interventions manuelles).

1 - Bilan des demandes de dégrèvement et des volumes dégrévés :

En eau potable :

	Nombre de demandes	Volumes en m3
Année 2017	60	17 395
Année 2018	90	36 975
Année 2019	107	47 787

En assainissement collectif :

	Nombre de demandes	Volumes en m3
Année 2017	78	29 362
Année 2018	118	35 520
Année 2019	141	47 873

2 - Bilan sur les modalités de paiement (mensuel et prvt) et les trimestrialisés

Au 31 décembre 2019, le nombre de mensualisés atteint 6 028 contre 5 541 en 2018, 4 743 en 2017 et 3 930 en 2016.

Le nombre de trimestrialisés est de 83, comme en 2018 (compteurs relevés et facturés au trimestre), il était de 74 au 31 décembre 2017.

Le tableau ci-dessous dresse le bilan de la facturation :

FACTURATION PRODUITE	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019
Rôles émis	55	96	85	78
Factures estimatives sur l'année	7 582	6 683	6 193	6 305
Factures réelles sur l'année	11 183	11 205	11 836	12 021
Factures fin de contrat	66	734	832	926
Factures de dégrèvement	89	84	163	155
Factures réelles rectifiées	184	156	95	27
Nombre d'usagers mensualisés	3 930	4 743	5 541	6 028
Nombre d'usagers prélevés à échéance	1 140	1 477	1 684	1 614
Factures trimestriel	272	296	419	419

VII. MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME D'EAU

1 - Travaux 2018

L'inventaire des travaux réalisés (en cours, achevés ou démarrés) au cours de l'exercice 2018, sur le réseau d'eau potable et sur les différents ouvrages, est établi en Annexe 7 du présent rapport.

2 - Amélioration du fonctionnement & entretien du réseau et des ouvrages

La liste des opérations d'entretien effectuées sur le réseau d'eau potable et sur les ouvrages, au cours de l'année 2019 est présentée en annexe 8 du présent rapport.

VIII. SYNTHÈSE

	Unité	2015	2016	2017	2018	2019
Volumes SEAPaN (Hors Arbéost, Ferrières et Lestelle village)						
Volumes produits	m ³	338 013	331 200	324 324	378 553	352 758
Volumes importés		1 532 289	1 507 650	1 407 364	1 367 957	1 265 846
Volumes exportés		-	-	-	-	-
Volumes total mis en distribution		1 870 302	1 838 850	1 731 688	1 746 510	1 767 870
Volumes total vendus aux abonnés		1 308 470	1 318 544	1 254 780	1 281 222	1 300 080
Rendements SEAPaN						
Rendement primaire	%	70,00	71,70	72,20	75,99	76,24
Rendement grenelle		74,30	75,30	76,00	79,20	79,41
Rendement global du réseau de distribution		74,30	75,30	76,00	79,20	79,40
Abonnés/Branchements						
Nombre abonnés		11 333	11 504	12 449	12 478	12 744
Conso moy/abonnés		115	115	97	103	102
Branchements		11 529	11 716	11 838	12 704	12 916
Conso/brcht < 150 m ³	m ³ /brcht	65,80	65,98	63,84	62,71	63,58
Conso/brcht > 150 m ³		402,20	368,95	406,22	410,26	403,82
Indices						
Indice linéaire des volumes non comptés	(m ³ /km/j) /année	2,70	2,50	2,30	1,84	1,50
Indice linéaire de pertes en réseau (ILP)	m ³ /abonnés/j	2,30	2,20	2,00	1,57	1,23
Indice de pertes par abonnés (IPA)		0,11	0,11	0,09	0,07	0,05
Indice linéaire de consommation en réseau (ILC)	m ³ /km/j	6,72	6,69	6,38	6,64	6,82
Taux d'occurrence global des interruptions de service non programmées	nbre/milliers d'abonnés	8,60	8,90	8,90	7,60	7,70
Recettes/Prix/Dépenses						
Recette de la collectivité	€	957 293,53	2 220 182 (vente eau) + 156 301 (autres recettes)	2 224 896 (vente eau) + 186 806 (autres recettes)	2 246 692 (vente eau)	2 392 442
Recette de l'exploitant		1 308 894,68				
Prix TTC du m ³ pour un usager consommant 120 m ³	€/m ³	2,17	2,19	2,2	2,20	2,18
Travaux						
Linéaire de canalisation renouvelé au cours de l'exercice	km	5,17	5,41	5,13	5,25	5,567
Linéaire réseau		567	567	567	586	563,66
Branchements	/	221	218	208	285	160
Coût total travaux	€ HT	1 086 200	1 050 000	687 000	1 257 000	994 381

IX. OBJECTIFS DU SERVICE POUR L'ANNEE 2020

Il s'agit des objectifs mis en œuvre par le service pour améliorer le fonctionnement du système d'eau potable. Les objectifs pour l'année 2020 se déclinent de la façon suivante :

1 - Travaux et contrôles

⇒ **SÉCURISATION :**

- Réservoirs à réhabiliter : Ville de Nay (2020), Coarraze BS (2021) et Sarramayou (2022).

⇒ **RENOUVELLEMENT :**

- 6 kilomètres de réseau vont être renouvelés, soit 1% du linéaire total
- 220 branchements seront renouvelés, soit environ 2% du nombre de branchements total

⇒ **COMPTEURS et TELE-RELÈVE :**

- Renouvellement de 4 000 compteurs sur les 4 prochains exercices (2020 à 2023) et étude pour équiper le secteur d'Angaïs et Bordes en télé-relève.

Le tableau en page suivante, présente les perspectives de travaux pour l'exercice 2020.

2 - Études et prospectives

⇒ Passage en régie au 1^{er} janvier 2016, consolidation de la régie (procédures, sécurisation, organisation) et optimisation suite au transfert des compétences eau et assainissement à la CCPN. Actualisation du schéma directeur d'eau potable avec révision de la gestion patrimoniale. Mise en place du PGSSE (plan de gestion de la sécurité et de la surveillance de l'eau).

3 - Fonctionnement du service

⇒ **Communication** : poursuivre la création du site internet

⇒ **Recrutement** : nouveau périmètre, nouvelles missions (Gemapi, pluvial, poteaux incendies). Organigramme à finaliser.

CCPN EAU

TRAVAUX AEP 2019

PROSPECTIVE

Canalisations					Estimatif	
COMMUNES	Libellé	Linéaire (m)	Diamètre (mm)	Brchts	Coût € HT	N° OP
Bourdettes	RD 936	200	125	15	95 000	86
ferrieres	RD 36	150	110	3	30 000	86
Bénéjacq	rue d'Ossau	120	110	5	30 000	86
Bénéjacq	rue des Pyrénées	400	150	35	130 000	86
Bordères	rue	200	110	10	40 000	86
Baudreix	tranche n°2 avec EU	900	110	35	210 000	81
Beuste	tranche n°2 avec EU	1100	110	65	180 000	82
Igon	RD 938	200	110	5	40 000	86
régulation pression	réseaux divers				40 000	86
Bordes	rue Eglise tranche n°3	300	150	20	90 000	86
Angaïs/Boeil	transit phase n°1 et 2	1250	150	25	235 000	87
Montaut	renouvellement Mouscle	500	225	3	65 000	86
Nay	chemin Médout	120	150	3	25 500	86
Mirepeix	maillage chemin latéral	550	200	1	90 000	91
Divers	renouvellement/maillage/Déplacement				30 000	86
TOTAL		5 990		225	1 330 500	
Réservoir						
Communes	Libellé	Capacité			coût € HT	N°OP
NAY Ville	réhabilitation interne et externe	2 x 500 m3			329 000	78
Divers	Libellé	Capacité			coût € HT	N°OP
sectorisation	arbéost/ferrières				100 000	90
Production						
Communes	Libellé	Capacité			coût € HT	N°OP
Arbéost	chloration et traitement UV				25 000	88
Lestelle	pompe et chloration				130 000	88
Sarramayou	chloration et traitement UV				20 000	88
Surpresseur	Partiteur Nay et Arthez				20 000	88
TOTAL INVESTISSEMENT 2019					1 954 500	

1 - Annexe 1 : Lettre d'information aux abonnés

2019 – Etudes pour une nouvelle décennie de projets.

Pour assurer un service d'eau et d'assainissement performant et préserver un environnement de qualité en se conformant aux dernières réglementations, des investissements constants doivent être réalisés sans pour autant impacter le prix de l'eau auprès des usagers du service.

La Communauté de communes et son partenaire l'Agence de l'Eau Adour Garonne avaient signé un contrat pluriannuel d'investissement sur 5 ans pour l'assainissement collectif, dans le cadre de son 10^{ème} programme. La CCPN termine cette année les opérations de déploiement de l'assainissement collectif sur les communes de Baudreix et Beuste dans le cadre de ce contrat.

Ce contrat se terminera avec ces deux opérations, parachevant la programmation des derniers Schémas directeurs d'assainissement et d'eau potable lancés en 2009 et validés en 2011.

A compter de 2021, le réseau de collecte sera également déployé sur Lagos et Bordères puis Assat. L'urbanisme va évoluer avec l'application en 2019 du Schéma de cohérence territoriale (SCOT).

Avec les baisses de subventions, l'impact financier impliquera un étalement de la dépense. D'autres enjeux réglementaires sur l'eau et l'assainissement sont déjà envisagés à moyen terme (qualité de l'eau distribuée, gestion des boues d'épuration, continuité du renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement, ...).

Pour entrer dans ce nouveau cycle d'investissement et de programmation des actions à mener par le service des eaux, conditionné par de nouvelles règles d'aide au financement, deux nouveaux Schémas Directeurs sont lancés dès 2019 et s'achèveront fin 2020.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Christian PETCHOT-BACQUE
Président
de la Communauté de communes
du Pays de Nay

Alain CAPERET
Vice-président
Eau / Assainissement

RAPPEL : Simplifiez-vous la vie !

Optez pour la mensualisation de vos factures d'eau.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la facturation est établie par la collectivité en charge de l'eau et de l'assainissement. Les moyens de paiement par prélèvement à échéance ou mensualisation simplifient le suivi de votre budget. Les usagers souhaitant mettre en place cette facilité de paiement peuvent retourner un mandat de prélèvement à télécharger sur www.seapan.fr ou à retirer au service des eaux à Bénéjacq.

Du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Ou par courriel à : accueil.seapan@paysdenay.fr

Ou au 05 59 61 11 82 (tapez 2 pour accéder au service de l'eau et de l'assainissement de la CCPN)

Eau : Des vols d'eau potable en baisse mais encore constatés.



Le service des eaux enregistre une nette baisse du vol d'eau au niveau des particuliers usagers du service. Mais il constate, en période de relève et lors de la surveillance et de contrôles inopinés, des vols d'eau (compteurs tournés ou by-pass). Les agents du service public continuent de déployer la mise à jour des points de distribution et les sécurisent en mettant en place des robinets avant-compteur inviolables et des bagues anti-fraude.

Déploiement systématique de robinets inviolables et actionnables par une clef uniquement détenue par le service des eaux.

Remplir sa piscine sans payer plus, en détournant l'eau du réseau public. Certaines personnes sont tentées de faire du détournement d'énergie pour alléger leurs factures. C'est un délit puni par la loi et sanctionné par des peines de prison et de lourdes amendes.



2019 : Pose des réseaux d'eau, d'assainissement et de fibre sur la D212 à Beuste.

Lettre d'information aux usagers du service eau & assainissement.

2019

Eau potable

Des vols d'eau potable en baisse mais encore constatés :

Une veille régulière du service des eaux et des actions.

Mise en conformité du captage d'eau de Lestelle-Bétharram :

Sécurisation et modernisation du forage et du traitement d'eau.

Plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) :

La CCPN bien classée à aux niveaux départemental et régional.

Assainissement

Assainissement collectif de Baudreix et Beuste :

Une mise en service pour le 1^{er} janvier 2020

Les WC ne sont pas des poubelles :

Des tonnes de déchets hygiéniques dans les réseaux

Votre service des eaux

Mensualisation de votre facture d'eau et d'assainissement.

Eau : Mise en conformité du captage d'eau de Lestelle-Bétharram.

La production (pompage et traitement) et la distribution de l'eau potable au centre-bourg de Lestelle-Bétharram sont assurées, en régie publique par le service des eaux de la CCPN depuis le 1^{er} janvier 2018.

Dès l'intégration des ouvrages sous la gestion du service des eaux intercommunal, la station de pompage, située au parc des sports, alimentée par la nappe phréatique du Gave de Pau, a été entièrement remise à jour et sécurisée. Elle dispose maintenant d'un nouveau système de pompage télégéré. L'enceinte abritant le forage a entièrement été remis à neuf et son périmètre de protection rapproché sécurisé.

Nombre de branchements au centre-bourg : 300

Volume produit et distribué : 850 m3/j.



Forage de Lestelle-B

La capacité de production d'eau permet d'alimenter au-delà du centre-bourg les communes d'Igon, Nay et Coarraze.

Ceci permet l'équilibre et la meilleure sécurisation de l'approvisionnement en eau potable du Pays de Nay

Eau : Plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE)

Pour garantir la sécurité sanitaire de l'eau potable, toutes les étapes de sa production doivent être vérifiées depuis la ressource en eau, le captage, le traitement et la distribution jusqu'au robinet du consommateur. Le plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) proposé par l'OMS répond à cet enjeu en appliquant une stratégie globale d'évaluation et de gestion des risques. La CCPN est la 1^{ère} collectivité du département (et la 5^{ème} au niveau régional) à avoir intégré ce PGSSE dans son Schéma Directeur Eau potable. En collaboration avec l'Office International de l'Eau (OIEau) et sous pilotage de l'Agence Régionale de Santé (ARS), le service des eaux de la CCPN va définir une méthodologie pour sa mise en œuvre au cours des 5 prochaines années.

Assainissement à Baudreix et Beuste : Entièrement desservies par l'assainissement

La création du réseau d'assainissement collectif des eaux usées et le renouvellement des conduites d'eau potable se poursuivent depuis juin 2018 jusqu'à la fin de l'année 2019, pour une livraison aux administrés concernés au 1^{er} janvier 2020.

Les nouveaux usagers du service d'assainissement collectif auront deux ans pour se raccorder sur le tabouret mis à disposition et faire contrôler leur habitation.

Deux années supplémentaires seront accordées aux cas les plus complexes ou les plus onéreux mais la redevance (part fixe (abonnement) et la part variable (au m3 d'eau consommés) du service d'assainissement seront perceptibles dès le 1^{er} janvier 2020.

La Participation Financière à l'Assainissement collectif (PFAC, ancienne PRE) est perceptible dès que le raccordement en partie privée est effectif et contrôlé par le service des eaux.



Mise en place de l'assainissement collectif au niveau des branchements avec des terrassements sécurisés par 2 aspiratrices-excavatrices (pour ne pas endommager les réseaux et travailler en sécurité).



Panier de dégrillage de la station d'épuration d'Assat-Bordes

Assainissement : Les WC ne sont pas des poubelles.

Des lingettes non dégradables, des serviettes et des tampons hygiéniques, des cotons tiges en plastique, sont retrouvés régulièrement dans les réseaux d'assainissement et les obstruent ou altèrent le fonctionnement des pompes de relevage des eaux usées.

Il est formellement interdit de jeter des déchets solides dans le réseau d'eaux usées.

Autrefois dénommé à tort, « tout-à-l'égout », ce réseau ne doit collecter que les eaux domestiques et non des déchets divers qui doivent être jetés à la poubelle et collectés avec les ordures ménagères.

Malgré les nombreux rappels, les lettres d'information et les amendes en cas d'obstruction des branchements sous la voie publique, des usagers peu soucieux de leur cadre de vie et du coût qu'engendrent ces incivilités continuent de confondre toilettes et poubelles dans leur domicile.



2 - Annexe 2 : Rendement de réseau par tournée de relève

TOURNEES	Nb cpteurs actifs sur Pt conso actifs	Nombre d'abonné (+/- 2018/2019)	PERIODE DE REF	Volumes mis en distribution (source : compteur de secto ou d'achat)	Volumes perdus	%Volumes comptabilisés (+/-2018/2019)	RDT	delta RDT 2018/2019
ANGAIS VILLAGE	344	3	31/7/18au13/8/19	38 136	10 908	8,70%	71,40%	9,4
BEUSTE ECART - ANGAIS ECART	209	6	24/8/18au24/8/19	220 210	64 840	1,03%	70,00%	-0,27
BORDES VILLAGE	851	5	9/10/18au9/10/19	195 905	20 541	12,40%	89,50%	0,62
LAGOS	209	-3	24/8/18au24/8/19	220 210	64 840	1,03%	70,00%	-0,27
LESTELLE VILLAGE	328	0	1/11/18au28/10/19	46 130	19 822	4,30%	59,66%	12,33%
HAMEAU LESTELLE 2	16	0	6/09/18 au 2/9/19	1 795	0	-4,25%	100,00%	
HAMEAU LESTELLE 1	25	0	6/9/18au3/9/19	7 497	3 092	-40,00%	58,76%	0
LESTELLE BAS ASSON	42		Zone à revoir					
DISTRIB RESERVOIR	66	-2	11/09/18au4/9/19	16 720	2 059	-12,00%	87,69%	12,48
SERRE MARINE	44	-1	8/10/18au22/9/19	11 182	1 630	-7,00%	85,43%	-2,7
ARTHEZ VILLAGE	135	-4	2/10/18au18/9/19	26 943	7 234	-4,15%	73,16%	-8,36
ARTHEZ GARRENOT	46	2	31/10/18au4/10/19	5 718	2 291	-13,48%	59,94%	3,54
ARTHEZ AOULES	85	0	2/10/18au18/9/19	26 943	7 234	-4,15%	73,16%	-8,36
HAUT DE BOSDARROS HAMEAU	42	-1	25/9/18au12/9/19	12 609	2 245	2,30%	82,20%	24,74
HAUT DE BOSDARROS VILLAGE	55	-1	25/9/18au11/9/19	31 017	6 648	-10,83%	78,57%	0,38
HAUT DE BOSDARROS MATHIEU	84	0	25/9/18au11/9/19	31 017	6 648	-10,83%	78,57%	0,38
ANTENNE BOURDA	24	-2	25/9/18au12/9/19	12 609	2 245	2,30%	82,20%	24,74
LES LABASSERES	23	-1	24/9/18au10/9/19	5 021	1 754	-25,63%	74,12%	25,32
QUARTIER BOIS DE BIE	17	1	25/9/18au6/9/19	3 870	1 561	-18,86%	40,34%	
HAMEAU ARROS	49	-1	24/09/18au9/9/19	7 850	7 131	-4,69%	90,85%	0
ARROS VILLAGE	148	-3	22/9/18au7/9/19	19 426	6 979	-12,73%	64,08%	-18,85
LOT DESPAGNET	24	4	24/09/18au9/9/19	7 850	7 131	-4,69%	90,85%	0
BALIROS	207	7	9/10/18au12/10/19	26 607	8 703	0,00%	67,30%	-2,36
BOEIL-BEZING	500	21	13/9/18au25/9/19	82 505	22 995	4,80%	72,13%	-10,8
BENEJACQ VILLAGE	502	4	24/8/18au24/8/19	220 210	64 840	1,03%	70,00%	-0,27
BENEJACQ LABACOUÉ	147	2	08/8/18au07/8/19	17 356	2 355	5,21%	86,44%	2,53
MONPLAISIR	262	0	5/9/18au3/9/19	122 379	24 795	16,63%	79,74%	1,22
CANTANES HERBAGE	84	6	30/8/18au22/8/19	10 795	3 908	-7,75%	63,80%	-1,1
BAUDREIX	204	4	13/9/18au25/9/19	82 505	22 995	4,80%	72,13%	-10,8
SAINT-ABIT	149	3	30/9/18au12/10/19	12 976	4 611	-6,05%	73,79%	-16,84
BOURDETTES	272	-1	10/10/18au2/10/19	29 385	4 829	-5,49%	83,57%	11,91
HAMEAU MONTAUT	44	1	30/8/18au03/9/19	13 057	4 778	11,00%	63,41%	9,68
MONTAUT VILLAGE	470	5	08/8/18au01/9/19	45 129	1 527	12,17%	96,62%	0,5
HAMEAU MONTAUT RTE DE PONTACQ	47	-3	10/9/18au03/9/19	8 912	378	29,00%	95,76%	27,75
MOUSCLE TRANSIT	15	-1	10/8/18au 10/9/19	4 481	963	-27,71%	78,51%	
PARDIES	166	2	9/10/18au12/10/18	22 578	7 495	-11,35%	66,81%	6,63%
ASSON CAPBERN	42	-1	10/9/18au26/9/19	70 966	25 600	-3,01%	63,93%	8,8
ASSON PONT LATAPIE	58	1	17/9/18au6/9/19	15 994	6 807	19,03%	69,89%	27,05
ASSON CENTRE	603	6	8/9/18au14/9/19	84 289	18 491	6,07%	77,53%	-11,18
LAS GRABES	92	1	8/9/18au 18/9/19	9 336	-791	16,00%	100,00%	
RETOUR ASSON	26	2	20/9/18au20/9/19	7 619	2 725	33,24%	64,24%	-12,96
PONT DU BEEZ	17	1	30/9/18au24/9/19	3 836	1 320	36,19%	65,44%	
O200 + O80	62	21	3/10/18au5/10/19	36 503	19 709		46,01%	
CHEMIN SARRAMAYOU	25	-16	3/10/18au5/10/19	36 503	19 709		46,01%	
QUARTIER MAUBECQ	79	1	3/10/18au3/10/19	6 410	1 267	14,40%	80,24%	
CAMPING MIFAGET	15	0	30/9/18au3/10/19	30 413	4 792	-4,90%	84,25%	
MIFAGET VILLAGE	46	0	30/9/18au3/10/19	30 413	4 792	-4,90%	84,25%	
BRUGES VILLAGE	193	-5	30/9/18au3/10/19	30 413	4 792	-4,90%	84,25%	
BRUGES HAMEAU	38	-2	3/10/18au29/9/19	7 100	518	-25,90%	92,71%	
BRUGES HORGUES	38	-7	3/10/18au29/9/19	10 332	619	-21,00%	94,01%	
CAPBIS	57	4	3/10/18au5/10/19	36 503	19 709		46,01%	
COARRAZE VILLAGE	466	205	7/9/18 au 02/9/19	138 217	22 929	-0,90%	83,50%	3,96
COARRAZE FERRAN	250	0	7/9/18 au 02/9/19	138 217	22 929	-0,90%	83,50%	3,96
COARRAZE HLM	226	-244	16/9/18au28/8/19	38 472	8 932	-33,23%	76,17%	17,55
COARRAZE HAMEAU	101	2	13/9/18au05/9/19	25 504	4 713	33,47%	81,53%	-3,56
HAMEAU COARRAZE SARGAILHOUSE	11	1	30/8/18au03/9/19	13 057	4 778	11,00%	63,41%	9,68
TRANSIT	29	1	31/8/18au03/9/19	15 442	3 489	1514,00%	22,00%	-80%
BORDERES	401	-2	24/8/18au24/8/19	220 210	64 840	1,03%	70,00%	-0,27
BEUSTE VILLAGE	287	9	24/8/18au24/8/19	220 210	64 840	1,03%	70,00%	-0,27
BORDES CLEMENT ADER	538	9	9/10/18au9/10/19	195 905	20 541	12,40%	89,50%	0,62
IGON	444	6	7/9/18 au 02/9/19	138 217	22 929	-0,90%	83,50%	3,96
MIREPEIX VILLAGE	572	12	5/9/18au3/9/19	122 379	24 795	16,63%	79,74%	1,22
NAY LEP	528	-2	19/9/18au28/9/19	96 548	12 764	3,28%	86,78%	17,57
NAY PONT	38	0	19/9/18au28/9/19	96 548	12 764	3,28%	86,78%	17,57
HAUT DE NAY	33	-2	27/9/18au1/9/19	13 902	7 501	-7,33%	46,05%	-3,54%
QUARTIER TURON	25	0	16/9/18au17/9/19	12 505	5 150	5,90%	58,82%	2,11
NAY VILLE	1132	-17	22/9/18au22/9/19	89 807	6 179	14,96%	93,12%	6,44
ANTENNE SONDE BALL-TRAP	45	0	16/9/18au17/9/19	12 505	5 150	5,90%	58,82%	2,11
FERRIERES	103	2	1/11/18au22/10/19	15 965	11 742	-25,44%	26,46%	-1,02
ARBEOST CASTEROT	18	-2	1/11/18au22/10/19	332	143	-10,52%	87,05%	4,71
ARBEOST MAGOBERT	35	0	1/11/18au24/10/19	1 903	727	64,24%	61,80%	30,22
ARBEOST HOUGAROU	24	-1	1/11/18au25/10/19	867	0		100,00%	
ARBEOST LASCOUTE	13	-1	1/11/18au24/10/19	2 154	1 631	0,00%	24,29%	5,43
ARBEOST CUREBERE	46	14	1/11/18au24/10/19	21 601	19 802	7,00%	8,33%	0,39

3 - Annexe 3 : Répartition des interruptions d'eau non programmées par commune

DATE	CATEGORIE	ADRESSE	COMMUNE
03/01/2019	Fuite sur branchement	Rue Albert Saleza	BRUGES-CAPBIS-MIFAGET
04/01/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Route de Pau	MIREPEIX
04/01/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Chemin Laguerre	MONTAUT
07/01/2019	Fuite sur branchement	Rue Darre Nougues	NAY
08/01/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Route de Pau	MIREPEIX
09/01/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Chemin bareille	MIREPEIX
10/01/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Route des Pyrénées	BOEIL-BEZING
11/01/2019	Fuite sur branchement	Chemin bareille	MIREPEIX
11/01/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Rue ribere	BEUSTE
13/01/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Quartier labaccoue	BENEJACQ
14/01/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Route de Pau	MIREPEIX
21/01/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Rue du gave	BORDES
22/01/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Rue de l'ouzoum	IGON
24/01/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Rue du beez	ASSON
29/01/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Chemin saint hilaire	MONTAUT
06/02/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Route de Lys	BRUGES-CAPBIS-MIFAGET
09/02/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Quartier garrenot	ARTHEZ-D'ASSON
25/02/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Champs Calestrémé	ASSON
25/02/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Rue ribere	BEUSTE
26/02/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Quartier Sarramayou	ASSON
04/03/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Lotissement Edelweiss	BAUDREIX
07/03/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Route du soulor	ASSON
08/03/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Rue ribère	BEUSTE
26/03/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Antenne château	COARRAZE
29/03/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Antenne château	COARRAZE
08/04/2019	Fuite sur branchement	Avenue du midi	IGON
11/04/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Route d'oloron	ARROS-DE-NAY
16/04/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	OTC	NAY
16/04/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Champs hameau haut R 11	LESTELLE-BETHARRAM
18/04/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Route de Lourdes	BORDES
24/04/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Rue jean mermoz	BENEJACQ
29/04/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Rue des Cimes	BEUSTE
30/04/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Route de Pau	MIREPEIX
06/05/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Place marcadieu	NAY
07/05/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Rue du tourmalet	BENEJACQ
07/05/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP		ASSON
15/05/2019	Fuite sur branchement	Zone clément Ader	BORDES
16/05/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Route d'oloron	ARROS-DE-NAY
21/05/2019	Fuite sur branchement		LESTELLE-BETHARRAM
22/05/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Route de louvie	BRUGES-CAPBIS-MIFAGET
22/05/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Route de louvie	BRUGES-CAPBIS-MIFAGET
31/05/2019	Fuite sur branchement	Place marcadieu	NAY
04/06/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Rue de l'ecole	BALIROS
06/06/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Route de Pau	SAINT-ABIT
07/06/2019	Fuite sur branchement	Place marcadieu	NAY
11/06/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Rue du corps Franc pommies	BRUGES-CAPBIS-MIFAGET
12/06/2019	Fuite sur branchement	Rue de l aerodrome	BORDES
12/06/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP		MONTAUT
17/06/2019	Fuite sur branchement	Place marcadieu	NAY
26/06/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Quartier oeil de dieu rte d'arthez	ASSON
02/07/2019	Fuite sur branchement	Route du mourle	MONTAUT
05/07/2019	Fuite sur branchement	Chemin de la Montjoie	NAY
12/07/2019	Fuite sur branchement	Capbis	BRUGES-CAPBIS-MIFAGET
22/07/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Rue des Palombières	BEUSTE
23/07/2019	Fuite sur branchement	Route du soulor	FERRIERES
24/07/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Côte Peyrouset	COARRAZE
24/07/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP		ARROS-DE-NAY
24/07/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP		LESTELLE-BETHARRAM
30/07/2019	Fuite sur branchement	Rue des usines	MIREPEIX
05/08/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Route de Pau	MIREPEIX
08/08/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Rue ribère	BEUSTE
14/08/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Route de beuste	LAGOS
19/08/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Quartier maubecq	BRUGES-CAPBIS-MIFAGET
20/08/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Rue du coprs Franc Pommies	BRUGES-CAPBIS-MIFAGET
20/08/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Rue des usines	MIREPEIX
22/08/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Rue du Gave	BOEIL-BEZING
15/09/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Route de Pau	BALIROS
19/09/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Rue des Pyrénées	ANGAIS
19/09/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Rue du Pont Neuf	BEUSTE
19/09/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Impasse LARROCHE	LESTELLE-BETHARRAM
27/09/2019	Fuite sur branchement	Salle des Sports	COARRAZE
27/09/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Quart sargailhouse	COARRAZE
02/10/2019	Fuite sur branchement	Rue des Cimes	BEUSTE
08/10/2019	Fuite sur branchement		ARBEOST
08/10/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Rue des Bruyères	BENEJACQ
08/10/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Quartier lasserres	ARBEOST
21/10/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Rue du Lac	ASSON
21/10/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Rue du Lac	ASSON
27/10/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Rue Capbat	BORDERES
05/11/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Quartier Maubecq	BRUGES-CAPBIS-MIFAGET
05/11/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Quartier Maubecq	BRUGES-CAPBIS-MIFAGET
05/11/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Quartier Maubecq	BRUGES-CAPBIS-MIFAGET
06/11/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Chemin des Forges	BRUGES-CAPBIS-MIFAGET
08/11/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Rue Pasteur	BENEJACQ
16/11/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Rue Pasteur	BENEJACQ
22/11/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Sstation de pompage	LESTELLE-BETHARRAM
25/11/2019	Fuite sur branchement	Rue des Pyrénées	BENEJACQ
25/11/2019	Fuite sur branchement	Rue de la Résistance	COARRAZE
26/11/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Quartier Lascoutes	ARBEOST
29/11/2019	Fuite sur branchement		ARBEOST
03/12/2019	Fuite sur branchement	Avenue de la Bigorre	BORDES
03/12/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Route de Pau	MIREPEIX
04/12/2019	Fuite sur branchement	Route de Pau	MIREPEIX
08/12/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Rue ribère	BEUSTE
10/12/2019	Fuite sur branchement	Quartier des Aoules	ARTHEZ-D'ASSON
11/12/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Rue Belle	BENEJACQ
16/12/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Rue de la Résistance	COARRAZE
16/12/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP	Rue du Montbula	ASSON
18/12/2019	Fuite sur conduite de reseau AEP		BRUGES-CAPBIS-MIFAGET

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 23 analyses bactériologiques et 23 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

L'eau qui alimente le réseau de Bordes Angais provient de 3 forages réalisés à Baudreix en nappe alluviale. L'eau est rendue potable par un traitement simple de désinfection. Les installations de production sont exploitées par la Société d'Aménagement Urbain et Rural (SAUR). Le réseau de distribution est exploité par la communauté de communes du Pays de Nay.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100,00% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Nitrates

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 3,18 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 14,95 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,04 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

ARS - Délégation Départementale des Pyrénées-Atlantiques Cité Administrative - Boulevard Tourasse - CS 11604 - 64016 PAU Cedex
Téléphone : 0559145169 - Télécopie : 0559145111 - Mail : ars-dd64-delegation@ars.sante.fr

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 43 analyses bactériologiques et 43 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

L'eau qui alimente le réseau de Nay-Ouest provient, d'une part, des sources karstiques AYGUE BLANQUE (commune de Louvie Soubiron) et AYGUE NEGRE (commune d'Asson), ces eaux sont rendues potables par un traitement simple de désinfection et d'autre part, de la rivière OUZOM à Arthez d'Asson, l'eau est rendue potable par un traitement complet de décantation, filtration et désinfection. L'ensemble des installations de production d'eau est exploité par la Société d'Aménagement Urbain et Rural (SAUR). Le réseau de distribution est exploité par la communauté de communes du Pays de Nay.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

97,67% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 2,88 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 11,82 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,01 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : Eau de qualité bactériologique satisfaisante. Toutefois sur 43 contrôles 1 a montré une contamination.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

ARS - Délégation Départementale des Pyrénées-Atlantiques Cité Administrative - Boulevard Tourasse - CS 11604 - 64016 PAU Cedex
Téléphone : 0559145169 - Télécopie : 0559145111 - Mail : ars-dd64-delegation@ars.sante.fr

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 47 analyses bactériologiques et 47 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

L'eau qui alimente le réseau de la PLAINE de NAY provient des sources karstiques AYGUE BLANQUE (commune de Louvie Soubiron) et AYGUE NEGRE (commune d'Asson) captées dans la vallée de l'Ouzom, elles sont rendues potables par un traitement simple de désinfection, de la prise d'eau dans la rivière OUZOM à Arthez d'Asson, elle est rendue potable par un traitement complet de décantation, filtration et désinfection, de la source LOUSTAU captée sur la commune de Montaut, elle subit un traitement simple de désinfection. Les installations de production des Aygues et de l'Ouzom sont exploitées par la Société d'Aménagement Urbain et Rural (SAUR). Celles de la Mouscle et le réseau de distribution sont exploités par la communauté de communes du Pays de Nay.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

97,87% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 3,87 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 12,29 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,02 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : Eau de qualité bactériologique satisfaisante. Toutefois sur 47 contrôles 1 a montré une contamination.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

ARS - Délégation Départementale des Pyrénées-Atlantiques Cité Administrative - Boulevard Tourasse - CS 11604 - 64016 PAU Cedex
Téléphone : 0559145169 - Télécopie : 0559145111 - Mail : ars-dd64-delegation@ars.sante.fr

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 9 analyses bactériologiques et 9 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

L'eau qui alimente la commune de Lestelle Bétharram provient d'un puits en nappe phréatique situé à proximité du Gave de Pau, sur la commune. L'eau est distribuée après avoir subi un traitement simple de désinfection.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. 88,89% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/L. Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 6,65 mg/L

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F). Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 15,30 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/L. Valeur moyenne relevée : 0,05 mg/L

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées. Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 0,049 µg/l.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : Eau de qualité bactériologique satisfaisante. Toutefois sur 9 contrôles 1 a montré une contamination.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

ARS - Délégation Départementale des Pyrénées-Atlantiques Cité Administrative - Boulevard Tourasse - CS 11604 - 64016 PAU Cedex
Téléphone : 0559145169 - Télécopie : 0559145111 - Mail : ars-dd64-delegation@ars.sante.fr

5 - Annexe 5 : facture de 120 m³

Référence à rappeler N° du contrat :
Occupant :

Adresse du lieu desservi :

Communauté de communes du Pays de Nay
Service Eau et Assainissement
PAE Monplaisir
64800 BENEJACQ
Tel : 05.59.61.11.82 - Fax : 05.59.61.48.48
Mail : accueil.seapan@paysdenay.fr

Destinataire de la facture

Service Client :
Lundi au Vendredi de 8h30 - 12h00 et
de 13h30 - 17h00
Service Astreinte : 05.59.61.11.82 (Tapez 2)
le soir après 17h00 - Week-end et jours Fériés.

Facture réelle n° 2019-EA-00-16641 du 20/10/2019

Eau

Période de consommation du 12/09/2018 au 12/09/2019

Abonnement du 01/01/2019 au 31/12/2019

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

120 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00156 €

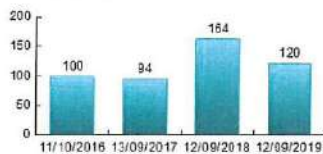
	Montants
Abonnement	73,86
Consommation	187,37

Total de la facture	261,23
Prélèvements et avances à déduire	-240,00

Somme prélevée le 18/11/2019

21,23 €

Historique de consommation



Emetteur : EAU CC PAYS DE NAY

Exercice : 2019/0

N° facture : 16641 8

Montant : 21,23 euros

Prélevé sur le compte
Domiciliation : /

Date de prélèvement : 18/11/2019

Mandat de prélèvement SEPA :

ICS : FR75EAU579496

RUM :

BIC :

IBAN :

Prélèvements

18/11/2019 21,23

Echéancier

**CECI EST UN TALON DE PRELEVEMENT
NE PAS REGLER**

Facture réelle n° 2019-EA-00-16641 du 20/10/2019

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempli	Nouvel Index	Conso. en m3
6118029220001	000019596-1	15	25/04/2019	R	2318	2407			89
	C19FA046351	015mm	12/09/2019	R			0	31	31
Consommation totale									120

Consommation facturée (m3) 120

Détail de votre facture	Tarif	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau				208,00	11,45	219,45
Abonnement Eau	2019	1 x 181 j	181 jours	35,00000	35,00	1,93 (5,50%) 36,93
Abonnement Eau	2019	1 x 184 j	184 jours	35,00000	35,00	1,93 (5,50%) 36,93
Redevance EAU	2019		120 m3	1,05000	126,00	6,93 (5,50%) 132,93
Redevance Préservation ressources	2019		120 m3	0,10000	12,00	0,66 (5,50%) 12,66
Organismes publics				39,60	2,18	41,78
Redevance Pollution	2019		120 m3	0,33000	39,60	2,18 (5,60%) 41,78
Total de votre facture				247,60	13,63	261,23
Prélèvements et avances à déduire				-227,50	-12,50	-240,00
Montant total à payer				20,10	1,13	21,23

Commentaires

Titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, R.2342-4, R.3342-6-1 et R.4341-4 du code général des collectivités territoriales par Mr PETCHOT-BAGQUE, Président de la CCPN.

MODES DE PAIEMENT

- En Prélèvement automatique à échéance mensuelle (pour régler les factures suivantes) remplir le formulaire correspondant disponible au bureau du Service Eau et Assainissement ou le télécharger sur le site Internet www.seapn.fr.
- Par Internet : connectez-vous sur le site www.seapn.fr ou www.fptbudget.gouv.fr en renseignant les références suivantes :
identifiant Collectivité : 020203
Référence : 2019-EA-00-16641
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : détachez et signez le TIP dans le cadre prévu à cet effet. Ne modifiez jamais le montant du TIP. Si la mention « JOIGNEZ UN RIB » figure dans la partie supérieure gauche du TIP, ou si vos coordonnées bancaires ont changé, n'oubliez pas de joindre un RIB, RIB, RICE ou IBAN sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agraffer et sans aucun autre document. Envoyer votre règlement au moyen de l'enveloppe jointe, attachée au tarif lettre, en prenant garde de bien faire apparaître l'adresse du centre d'encaissement dans la fenêtre.
- Par chèque bancaire ou postal : envoyer votre paiement au centre d'encaissement des Finances Publiques à l'adresse de l'veloppe retour ci-jointe, attachée au tarif en vigueur. Votre règlement doit être libellé à l'ordre du Trésor Public. Ne modifiez jamais le montant du TIP. Joindre obligatoirement le volet TIP non signé à votre chèque, sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agraffer. Ne joignez aucun autre document à votre règlement.
- Par Virement : sur le compte de la Trésorerie de Nay : FR67 3600 1006 2206 4900 0000 0569300 : BOFEPFRPPCCT. Prédécotez dans la zone « Objet/Libellé » : « Eau - CCPN » puis le n° de la facture indiquée au verso.
- En Numéraire (dans la limite de 300€) : se présenter au guichet de la Trésorerie de Nay, 8 bis Cours Pasteur, BP 41, 64800 NAY, avec la facture. Horaires d'ouverture au public : Lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h et de 13h à 15h 30.

RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS

- Si vous souhaitez obtenir des renseignements sur votre facture ou une réclamation à formuler, adressez-vous au SEAPaN dont les coordonnées et horaires d'ouverture figure au verso.
- En cas de difficultés de paiement de cette facture, vous devez vous adresser dans les meilleurs délais à la Trésorerie de Nay, 8 bis Cours Pasteur BP 41, 64800 NAY. Horaires d'ouverture au public : Lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h et de 13h à 15h 30.

VOIES DE RECOURS

Dans un délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au verso en saisissant le Tribunal d'Instance (ou de Tribunal de Grande Instance, au-delà de 1000€).

6 - Annexe 6 : Détail des interventions en astreinte

Date	Adresse intervention	Type de problème	Durée intervention (h)	Nuit	Weekend / férié
01/01/2019	Bâtiment antenne technique AEP	alarme intrusion	1	x	x
04/01/2019	3 LOTISSEMENT DES JONQUILLES RUE D'ASPIN BORDES	compteur gelé	0,45		x
04/01/2019	14 CHEMIN DE BERNES BORDES	fuite après compteur dans niche	1		x
05/01/2019	quartier Pont Latapie ASSON	manque d'eau fuite sur conduite	3		x
05/01/2019	1 LOTISSEMENT PIERRE BORDENA VE RUE D'OSSAU ANGAIS	branchement gelé après compteur	0,5		x
05/01/2019	45 RUE TORTE MONTAUT	fuite avant compteur dans niche	1		x
05/01/2019	34 RUE DU GAVE SAINT-ABIT	manque d'eau	1		x
07/01/2019	72 RTE DE PAU MIREPEIX	manque d'eau fuite sur conduite	1,5		
12/01/2019	22 RTE DE PAU MIREPEIX	manque d'eau fuite sur conduite	1		
13/01/2019	quartier Labaccoue BENEJACQ	manque d'eau fuite sur conduite	5		
14/01/2019	5 RTE DE PAU MIREPEIX	manque d'eau	1		
21/01/2019	COARRAZE	niveau bas Réservoir Coarraze BS	3		
21/01/2019	IGON	manque d'eau fuite sur conduite	5	x	
09/02/2019	Quartier GARRENOT ARTHEZ-D'ASSON	manque d'eau fuite sur conduite	15,5		x
16/02/2019	LOTISSEMENT SEGOT BEUSTE	manque d'eau	2		x
16/02/2019	232 ROUTE DU MOURLE MONTAUT	fuite après compteur dans niche	1,5		x
19/02/2019	904 ROUTE D'OLORON ARROS-DE-NAY	manque d'eau	1		
20/02/2019	Bâtiment antenne technique AEP	alarme intrusion	1		
28/02/2019	PARTITEUR ASSON	niveau haut	2		
02/03/2019	41 RUE DES PYRENEES BOEIL-BEZING	ouverture branchement	1		x
02/03/2019	CHEMIN MONTOULIEU NAY	fuite après compteur dans niche	1		x
04/03/2019	RESERVOIR ARTHEZ-D'ASSON	Alarme Niveau haut	1		
06/03/2019	RESERVOIR ARTHEZ-D'ASSON	Alarme Niveau haut	1	x	
07/03/2019	13 RUE DES ISARDS ANGAIS	fuite après compteur dans niche	2,5		
14/03/2019	RESERVOIR SARGAILLOUSE	Alarme Niveau bas	1		
14/03/2019	RESERVOIR COARRAZE BS	Alarme Niveau bas	3		
16/03/2019	5 CHEMIN BOUE ASSON	eau sale	1		
23/03/2019	Bâtiment antenne technique AEP	appel gendarmerie	1		x
24/03/2019	4 PLACE DU PRAT ANGAIS	fuite avant compteur dans niche	2		x
26/03/2019	3 CHEMIN LA COSTE HAUT-DE-BOSDARROS	manque d'eau fuite sur conduite	3,5		
26/03/2019	LOTISSEMENT LOUBERE COARRAZE	eau sale	1		
02/04/2019	RESERVOIR MONTAUT	Alarme Niveau haut	1	x	
04/04/2019	19 RUE DU BOIS BORDES	manque de pression	4	x	
06/04/2019	MAISON DE RETRAITE LESTELLE BETHARRAM	manque de pression	2		x
13/04/2019	4 RUE DE LA CROIX DE MIROT BEUSTE	manque d'eau	1,5		x
14/04/2019	RESERVOIR LABATMALE	alarme intrusion	1		x
28/04/2019	9 CHEMIN LAGONIE BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	fuite avant compteur dans niche	1		
30/04/2019	Bâtiment antenne technique AEP	alarme intrusion	1		
03/05/2019	8 RUE CAPDEBAT PARDIES-PIETAT	manque d'eau	1		
06/05/2019	PLACE MARCADIEU NAY	réparation vanne	2		
06/05/2019	AERUIM NAY	eau sale	1		
10/05/2019	RESERVOIR SARGAILLOUSE	Alarme Niveau bas	1		
10/05/2019	11 RUE DU VERT GALANT BAUDREIX	fuite après compteur dans niche	1		
17/05/2019	RESERVOIR SARGAILLOUSE	Alarme Niveau bas	1	x	
18/05/2019	ALIMENTATION RESERVOIR MIFAGET	manque d'eau fuite sur conduite	5	x	
20/05/2019	9 rue Jean Mermoz BENEJACQ	fuite avant compteur dans niche	1		x
21/05/2019	MIFAGET	fuite sur conduite	2		
21/05/2019	ROUTE DE MIFAGET BRUGES	fuite sur conduite	1		
28/05/2019	3 RUE CLEMENCEAU NAY	fuite avant compteur	1,5		
29/05/2019	2 RUE DES CHENES BENEJACQ	manque d'eau	1,5		
05/06/2019	10 CHEMIN DE SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE ASSON	fuite après compteur hors niche	1		
06/06/2019	Bâtiment antenne technique AEP	alarme intrusion	1		x
24/06/2019	RESERVOIR SARGAILLOUSE	Alarme Niveau bas	1		x
26/06/2019	14 RUE DU CANAL NAY	manque d'eau	1		
02/07/2019	CHEMIN BATHORBES ASSON	fuite avant compteur dans niche	1		
03/07/2019	RUE DE LA MONTJOIE NAY	réparation casse branchement	1		
14/07/2019	6 AVENUE DE LA SOULE NAY	fuite avant compteur dans niche	1		
20/07/2019	23 AVENUE DU BEARN BORDES	Robinets avant compteur défectueux	1		x
20/07/2019	259 ROUTE DES LABASSERES ARROS-DE-NAY	manque de pression	1		x
21/07/2019	1 CHEMIN DES COUSTALATS COARRAZE	manque d'eau	1,5		x
26/07/2019	31 RUE DU STADE BORDES	fuite après compteur dans niche	1		
28/07/2019	RESERVOIR SARGAILLOUSE	Alarme Niveau haut	1	x	x
30/07/2019	RESERVOIR SARGAILLOUSE	Alarme Niveau haut	1		
31/07/2019	CHAMPS HAUT-DE-BOSDARROS	manque d'eau fuite sur conduite	1		
05/08/2019	17 CHEMIN DE DARRE QUARTIER SERRES MARINES ARTHEZ-D'ASSON	fuite après compteur dans niche	1		
05/08/2019	ROUTE DE PAU MIREPEIX	fuite sur conduite	2		
10/08/2019	49 RUE HENRI IV BOEIL-BEZING	fuite après compteur dans niche	1		
25/08/2019	ZONE CLEMENT ADER BORDES	fuite sur poteau incendie	1		x
31/08/2019	1 LOTISSEMENT RIU DE L'ANNE BOURDETTES	fuite avant compteur hors niche	1,5		
01/09/2019	RESERVOIR ARROS-DE-NAY	Alarme Niveau bas	1	x	
04/09/2019	RESERVOIR ANGAIS	alarme intrusion	1		
06/09/2019	RESERVOIR ARROS-DE-NAY	Alarme Niveau bas	1	x	
06/09/2019	1 LOTISSEMENT GUICHOT 5 RUE DES VIOLETTES BENEJACQ	manque d'eau	0,5		
07/09/2019	5 IMPASSE LAROCHE LESTELLE-BETHARRAM	fuite dans niche	0,5		x
07/09/2019	ROUTE DU BOILAA BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	fuite après compteur dans niche	1		
15/09/2019	PLAA DE LABEDE BALIROS	Casse conduite	13	x2	
23/09/2019	RESERVOIR ARROS-DE-NAY	Alarme Niveau bas	1	x	
27/09/2019	QUARTIER SARGAILLOUSE MONTAUT	manque d'eau fuite sur conduite	2		
29/09/2019	42 RUE DES PYRENEES BOEIL-BEZING	fuite avant compteur dans niche	1,5		
05/10/2019	ARBEOST	manque d'eau	9		
06/10/2019	HARNASSAT ARBEOST	remise en service suite à coupure élec	1		
08/10/2019	QUARTIER LABACCOUE BENEJACQ	fuite sur conduite	1		
10/10/2019	ARBEOST VILLAGE	fuites branchements	1		
12/10/2019	RUE DU PONT NEUF BEUSTE	manque d'eau fuite sur conduite	10,5		
12/10/2019	CHEMIN DU BAS HAMEAUCOARRAZE	fuite dans niche	1,25		
12/10/2019	10 ROUTE DE PIETAT PARDIES-PIETAT	fuite après compteur dans niche	1,25		
12/10/2019	22 LOTISSEMENT LE GABIZOS BORDES	fuite après compteur dans niche	0,5		
13/10/2019	RESERVOIR COARRAZE BS	Alarme Niveau bas	1	x	
25/10/2019	RUE DE TURBOMECA BORDES	Casse conduite	1		
27/10/2019	RUE CAPBAT BORDERES	manque d'eau fuite sur conduite	6,5		
30/10/2019	QUARTIER DES GROTTES ASSON	casse après compteur	1		
03/11/2019	PRODUCTION MOUSCLE-LESTELLE	tempête /Arrêt productions	3		
03/11/2019	3 ter RUE RIBERE BEUSTE	manque d'eau	1		
04/11/2019	RESERVOIR SARRAMAYOU	manque d'eau-niveau bas suite nettoyage	4		
04/11/2019	FERRIERES	manque d'eau	2		
05/11/2019	BRUGES QUARTIER GASSIE	manque d'eau fuite sur conduite	2,5	x1,5	
05/11/2019	BRUGES PONT DU BETET	Changement stabilisateur	6		
05/11/2019	RESERVOIR COARRAZE HS	remise en service suite nettoyage	2		
06/11/2019	RESERVOIR MONTAUT	Manœuvre vannes pour nettoyage	1		
06/11/2019	MONTAUT	manque d'eau-purge air-niveau bas suite nettoyage	4		
07/11/2019	RESERVOIR ANGAIS	Alarme Niveau haut	0,5		
07/11/2019	NAY	eau sale	1		
09/11/2019	2 RUE DES A RAGNOUS LAGOS	Casse branchement	1,5		x
13/11/2019	ROUTE DU BUALA BRUGES	eau sale	1		
14/11/2019	FERRIERES	manque d'eau	2		
14/11/2019	12 RUE DE LA RIBERE BEUSTE	manque d'eau	1,5		
15/11/2019	37 FONTAINE DU SALUT COARRAZE	eau sale	0,5		
16/11/2019	RUE PASTEUR BENEJACQ	fuite sur conduite	4		
16/11/2019	FERRIERES	manque d'eau	6		
18/11/2019	CHEMIN LIHOURS LESTELLE BETHARRAM	fuite avant compteur dans niche	1,5		
22/11/2019	43 RUE HENRI IV BOEIL-BEZING	fuite après compteur dans niche	1		
02/12/2019	ROUTE DE PAU MIREPEIX	recherche fuite	7		x
13/12/2019	1 CHEMIN MONTJOIE NAY	ouverture branchement	1		
14/12/2019	TRAITEMENT FERRIERES	suite à coupure électrique javelisation manuelle	1,5		
14/12/2019	2 AVENUE DE LA GARE COARRAZE	eau sale	1,5		
14/12/2019	23 RUE LEO LA GRANGE COARRAZE	fuite sur conduite de branchement	1		
15/12/2019	RUE MONTBULA ASSON	manque d'eau fuite sur conduite	2		x
20/12/2019	RESERVOIR COUMES	Alarmes défaut EDF + niveau très bas	1	x	
21/12/2019	STATION DE LESTELLE-BETHARRAM	Alarmes	1	x	
25/12/2019	RESERVOIR ANGAIS	alarme intrusion	1	x	x
30/12/2019	ROUTE DE LYS BRUGES	eau trouble	0,5		
31/12/2019	8 RUE GEORGES CLEMENCEAU NAY	manque d'eau	0,5		x

7 - Annexe 7 : Travaux réalisés pendant l'exercice

Intitulé	Commune	Montant	Linéaire total	PE 40 ou 50	PVC 63	PVC 90	PVC 110	PVC 125	FONTE 150	PVC 160	FONTE 200	Nbre de branchement	Spécificités
Rue des Pyrénées	Baudreix	193 054	988		230		183		428	147		39	
Rue du Vignemale	Baudreix	78 657	494		25		14	455				9	
Rue Ermitage	Igon	7 454	23				23					0	encorbellement pont
Interconnexion	Igon	6 918	18					18				0	chambre génie civil
Route de Lourdes	Bordes	88 541	310				20		290			19	
Rue des Pyrénées	Bénéjacq	21 464	75	75								8	
Office de Tourisme	Nay	10 609	42	42								3	
Chemin Latéral	Mirepeix	78 605	502								502	1	
Route de Pau	Bourdettes	103 953	390					390				14	
Transit Beuste vers Boeil-Bezing	Beuste/Boeil	229 997	1 835				350		1 485			9	
Rue Croix de Miro et Cîmes	Beuste	52 544	455		60		395					12	
Rue du Moulin	Beuste				225							18	
Rue Ribère Sud	Beuste	122 585	435						435			28	
TOTAL		994 381	5 567	117	540	0	985	863	2 638	147	502	160	

8 - Annexe 8 : Détail des interventions effectuées sur les ouvrages

Un programme de réhabilitation des ouvrages a été initié en 2018 avec le Cabinet Merlin comme maître d'œuvre afin de pouvoir lancer ce programme de travaux en 2019 pour une durée totale de 4 ans.

Cela correspond à un investissement global de 1 400 000 € HT pour 5 ouvrages principaux (Coarraze Bas service, Sarramayou, Asson Capbern, Arros de Nay et Ville de Nay).

Ce programme de travaux est décalé sur l'exercice 2020-2021, pour des raisons budgétaires et de priorités sur d'autres travaux.

Le nettoyage des réservoirs de tête a été réalisé au mois de novembre 2019, ci-dessous le détail :

CATEGORIE	LIBELLE_I	VOLUME M3	NETTOYAGE 2019
Réservoir semi-enterré	Réservoir d'Asson Sarramayou R13 n°1	500	04/11/2019
Réservoir semi-enterré	Réservoir d'Asson Sarramayou R13 n°2	500	04/11/2019
Réservoir semi-enterré	Réservoir de Coarraze Bas Service n°1	250	04/11/2019
Réservoir semi-enterré	Réservoir de Coarraze Bas Service n°2	250	04/11/2019
Bâche	Réservoir Partiteur d'Arthez d'Asson P1	25	04/11/2019
Réservoir semi-enterré	Réservoir Coarraze Haut Service	600	06/11/2019
Réservoir semi-enterré	Réservoir de Lestelle Betharram R12 n°2	150	06/11/2019
Réservoir semi-enterré	Réservoir de Montaut Sargaillouse	60	06/11/2019
Réservoir semi-enterré	Réservoir de Montaut Sarusse	150	06/11/2019
Réservoir semi-enterré	Réservoir d'Angaïs A01	500	07/11/2019
Réservoir semi-enterré	Réservoir de Lestelle Bétharam R11	150	07/11/2019

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2019
CHIFFRES 2018

L'agence de l'eau vous informe



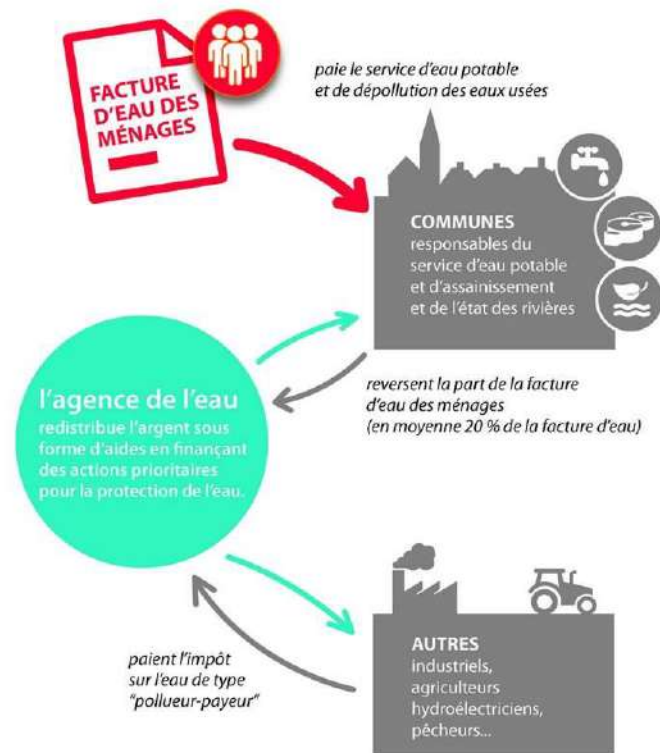
LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de 3,96 € TTC/m³ (Source SISPEA).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES EN 2018 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

En 2018, environ 150 M€ d'aides ont été consacrés à la résorption des pollutions domestiques, ainsi :

- 47 nouvelles stations d'épuration ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 86 000 EH (équivalent habitants).
- Près de 1700 installations d'assainissement non collectif ont été réhabilitées avec l'aide de l'agence.

POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET TOXIQUES

Un important effort en matière de réduction des pollutions est fait dans le domaine industriel. En effet, 18 M€ d'aides ont été accordées par l'Agence en 2018, ce qui permettra :

- La réduction des rejets de plus de 165 tonnes annuelles de DCO (demande chimique en oxygène).

En 2018, quasiment tous les investissements (ou études) financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau en état dégradé.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

En 2018, 35 M€ d'aides ont été consacrés à l'eau potable, ainsi :

- 39 procédures de mise en place de périmètre de protection de captage d'eau potable ont été lancées,
- Des travaux ont été engagés sur 97 captages d'eau potable,
- 66 unités de distribution non conformes ont été supprimées,
- A noter également les aides sur les plans d'action territoriaux ci-après.

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2018, environ 65 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- Plus de 2000 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- Près de 130 ouvrages du bassin ont été équipés en vue d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et le bon déroulement du transport des sédiments).

AGRICULTURE

Plus de 37 M€ ont été consacrés en 2018 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont notamment :

- Près de 21 M€ de conversion à l'agriculture biologique CAB pour 616 exploitations,
- 5 M€ d'aide dans le cadre d'Ecophyto II (2,3 M€ pour l'acquisition de matériel innovant ou de substitution et 2,7 M€ pour les « groupes 30 000 » et démarches collectives),
- Le bassin compte 81 captages prioritaires identifiés en 2016 dans le SDAGE (sur les 1000 identifiés actuellement sur l'ensemble du territoire français) : une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur tous les captages qui le nécessitent : une aire d'alimentation a été délimitée, et 54 captages font d'ores et déjà l'objet d'un plan d'action adapté pour modifier les pratiques des agriculteurs en faveur de la protection de la ressource en eau.

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, 54 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales, spécifiquement dans le cadre de la solidarité entre territoires urbains et ruraux.
- A l'international, 24 projets ont été soutenus dans plus de 20 pays différents.



BILAN DU 10^{ème} PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'AGENCE

1,7 milliard d'aides ont été accordées entre 2013 et 2018.

Des réussites comme la protection des captages ainsi que l'aide à la conversion au bio et à la réduction des pollutions domestiques notamment sont des avancées dans la poursuite des objectifs DCE.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau —, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale :

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des SDAGE.

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé de l'environnement. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



L'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat épars.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne
90 rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse cedex 4
Tél. 05 61 36 37 38
Fax 05 61 36 37 28

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne : www.eau-adour-garonne.fr



@Adour_Garonne

Conception et réalisation : Délégation à la Communication (AERW) © mars 2019, agence de l'eau Adour-Garonne - Crédits photos : F. Doncourt, N. Leblanc.



La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières, et les poissons qui les peuplent, peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.



Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.

